

Rapport de gestion 2021





1.	Préambule	6
2.	Conseil Général	6
2.1	Introduction	6
2.2	Composition du bureau	6
2.3	Composition du Conseil général	6
2.4	Mutations, démissions et remplacements	7
2.5	Objets traités	7
2.5.1	Séance du 11.05.2021	7
2.5.2	Séance du 28.09.2021	8
2.5.3	Séance du 14.12.2021	8
2.5.4	Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	10
2.5.5	Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal	11
3.	Conseil communal	14
3.1	Introduction	14
3.2	Membres et répartitions des dicastères	14
4.	Commissions	15
4.1	Commission financière	15
4.1.1	Missions	15
4.1.2	Composition	15
4.2	Commission d'aménagement	16
4.2.1	Missions	16
4.2.2	Composition	16
4.3	Commission des naturalisations	16
4.3.1	Missions	16
4.3.2	Composition	16
4.4	Commission rédactionnelle	17
4.4.1	Mission	17
4.4.2	Composition	17
4.5	Commission de nomenclature	17
4.5.1	Missions	17
4.5.2	Composition	17
4.6	Commission d'entraide et intergénérationnelle	17
4.6.1	Missions	17
4.6.2	Composition	18
4.6.1	Mutations, démissions et remplacements	18



4.7	Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs	18
4.7.1	Missions générales	18
4.7.2	Affaires culturelles	18
4.7.3	Sport et loisirs	19
4.7.4	Composition	19
4.7.5	Mutations, démissions et remplacements	19
4.8	Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie	19
4.8.1	Missions	19
4.8.1.1	Energie et environnement	19
4.8.1.2	Economie	20
4.8.2	Composition	20
4.9	Conseil des parents	20
4.9.1	Mission	20
4.9.2	Composition	20
5	Activités des dicastères du Conseil communal	21
5.1	Dicastère 1 Administration générale et Ressources Humaines	21
5.1.1	Activité en relation avec le Conseil communal	21
5.1.2	Activité en relation avec le Conseil général	21
5.1.3	Activité en relation avec les Commissions communales	21
5.1.4	Tâches liées à l'Administration générale	21
5.1.5	Relations publiques et extérieures	22
5.1.6	Personnel communal :	22
5.1.7	Dotations 2021 du personnel communal :	23
5.1.8	Contrôle des habitants – statistiques diverses	24
5.2	Dicastère 2 Formation	25
5.2.1	L'école	25
5.2.2	SLPP	25
5.2.3	AES	26
5.2.4	Devoirs surveillés	26
5.2.5	Pédibus	26
5.2.6	Projets et perspectives	27
5.3	Dicastère 3 Culture et société	27
5.3.1	Le Dicastère culture et société englobe les domaines d'actions suivants	27
5.3.1.1	Principaux objets réalisés	27
5.3.1.2	Principaux objets à l'étude ou en voie de réalisation	28



5.4	Dicastère 4 Affaires territoriales	28
5.4.1	Rétrospective 2021 sur l'état de la Révision générale du PAL	28
5.4.2	Réfection du chemin au Bois des Morts	29
5.4.3	Espaces Pro Natura au Parc du Clédard et Place de la Gare	30
5.4.4	Un arbre pour le climat	31
5.4.5	Futurs parcours en boucle proposés par l'Union pastorale	32
5.5	Dicastère 5 Santé et prévoyance sociale	32
5.5.1	Petite enfance	33
5.5.1.1	Le P'tit Bonheur	33
5.5.1.2	Conventions avec les autres crèches	33
5.5.1.3	Famiya	34
5.5.2	Les aînés	34
5.5.3	Repas à domicile	35
5.5.4	ARCOS	35
5.5.5	RSS Réseau Santé Sarine	35
5.5.5.1	Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)	36
5.5.5.2	Indemnités forfaitaires ou soutien aux proches aidants	36
5.5.5.3	Service des ambulances (SAS)	36
5.5.5.4	Les points forts de l'année 2021	36
5.6	Dicastère 6 Routes et édilité	37
5.6.1	Service de l'édilité et voirie	37
5.6.2	Inventaire du réseau routier de la commune	38
5.6.3	Quelques chiffres du service hivernal	38
5.6.3	Élimination des déchets	39
5.6.4	Cimetière	41
5.6.5	Travaux terminés	41
5.6.5.1	Fin de travaux Allée Jean-Tinguely, Place de la Gare, Charrière et Parc du Clédard	41
5.6.5.2	Zone de rencontre de la Place de la Gare	42
5.6.5.3	Parc du Clédard	43
5.6.6	Eclairage public des routes et cheminements communaux	44



5.7	Dicastère 7 Eaux et route cantonale	45
5.7.1	Route cantonale	45
5.7.2	Approvisionnement en eau	46
5.7.2.1	Pollution	46
5.7.2.2	Recherche d'eau	47
5.7.2.3	Approvisionnement en eau	47
5.7.2.4	Qualité de l'eau	48
5.7.2.5	Bilan des projets nitrates	48
5.7.3	Traitement des eaux usées	48
5.7.3.1	Station d'épuration des eaux usées (STEP)	48
5.7.3.2	Assainissement Ouest-Village	49
5.7.3.3	Inondations	49
		49
5.7.4.	Service du feu	50
5.7.4.1	Avant-propos	50
5.7.4.2	Fonctionnement du service	50
5.7.4.3	Interventions	50
5.7.4.4	Statistiques des heures de travail	50
5.7.4.5	Instruction et formation	51
5.7.4.6	Prévention	51
5.8	Dicastère 8 Bâtiment et développement durable	52
5.9	Dicastère 9 Finances et constructions	53
5.9.1	Les Constructions 2021 en chiffres	53
6.	Comptes 2021	57
7.	Conclusion et proposition	61



1. Préambule

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Selon l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. Le Conseil général prend acte du rapport de gestion. De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : www.neyruz.ch

2. Conseil Général

2.1 Introduction

En 2021, le Conseil général a tenu une séance de constitution et deux séances ordinaires :

- le 11 mai 2021
- le 28 septembre 2021
- le 14 décembre 2021

<https://www.neyruz.ch/politique/conseil-general>

2.2 Composition du bureau

Chatagny Laurent	Président	AveN
Vonlanten Jérôme	Vice-Président	GSO
Antoniazza Torche Christiane	Membre	GSO
Bourke Martignoni Joanna	Membre	AdN
Chavailleaz Véronique	Membre	AveN
Mettraux Steve	Membre	ecAS

2.3 Composition du Conseil général

Antoniazza Torche Christiane – GSO	Cotting Claude – AveN	Gendre Pacifique – AveN	Perrin Laetitia - AveN	Sprumont François - GSO
Bonvin Fabrice AveN	Crausaz Pierre-Alain – GSO	Gendre Pascal – AveN	Pillonel Olivier – AveN	Stroude Roger – GSO
Bourke Martignoni Joanna – AdN	Dobler Philippe – ecAS	Genoud Setti – GSO	Pillonel Robin – AveN	Telley Marie-Claude – AveN
Bowden Helen – AdN	Egger Ludovic – ecAS	Häni Jean-Pierre – Indép.	Pillonel Yann - AveN	Tenze Dafflon Maria – AveN
Brasey Mireille – AveN (dès le 21.11.2021)	Emmenegger Joseph – AveN	Catherine Guillaume Girard – GSO	Pythoud Frédéric – ecAS	Uldry Sébastien – GSO
Brodard Julien ecAS	Friboulet Jean-Jacques – AveN	Macheret Bertrand – GSO	Renevey Martin – Indép	Varenne Isabelle – AveN
Bugnon Sébastien – ecAS	Galley Béat – AveN	Mettraux Stéphane – Nvill	Rolle Pierre-André – AveN	Vimal Corinne – GSO
Chatagny Laurent – AveN	Gendre Albert – GSO	Mettraux Steve – ecAS	Rossier Christian – GSO	Vionnet Maurice – ecAS
Chavailleaz Véronique – AveN	Gendre Josselin – Ntrad	Michel Dousse Valérie – AdN	Rossier François – GSO	Vonlanthen Jérôme – GSO
Cheron Marina - AdN	Gendre Lionel – AveN	Overney Luc – ecAS	Schneuwly Purdie Mallory – AveN	Züllig Catherine -Adn



2.4 Mutations, démissions et remplacements

M. Bruno Corpataux a donné sa démission avec effet au 21 septembre 2021. Il est remplacé par Mme Mireille Brasey.

Mme Sylvie Holenstein Roulin a donné sa démission avec effet au 12 décembre 2021. Elle est remplacée par Mme Catherine Guillaume Girard.

2.5 Objets traités

2.5.1 Séance du 11.05.2021

- Assermentation des Conseillères et Conseillers généraux par M. le Préfet de la Sarine
- Election à la présidence du Conseil général de M. Laurent Chatagny, AveN
- Election à la vice-présidence de M. Jérôme Vonlanthen, GSO
- Election des scrutatrices et scrutateurs :
 - Mme Christiane Antoniazza Torche, GSO
 - Mme Joanna Bourke Martignoni, AdN
 - Mme Véronique Chavaillaz, AveN
 - M. Steve Mettraux, ecAS
- Election des membres de la Commission financière
 - M. Sébastien Bugnon, ecAS
 - M. Pierre-Alain Crausaz, GSO
 - M. Béat Galley, AveN
 - M. Yann Pillonel, AveN
 - M. Pierre-André Rolle, AveN
 - M. François Sprumont, GSO
 - Mme Catherine Züllig, AdN
- Election des membres de la Commission des naturalisations
 - Mme Helen Bowden, AdN
 - M. Ludovic Egger, ecAS
 - M. Jean-Jacques Friboulet, AveN
 - Mme Setti Genoud, GSO
 - Mme Laetitia Perrin, AveN
 - Mme Mallory Schneuwly Purdie, AveN
 - M. Sébastien Uldry, GSO



- Election des membres de la Commission d'aménagement nommée par le Conseil général
 - Mme Joanna Bourke Martignoni, AdN
 - M. Julien Brodard, ecAS
 - M. Albert Gendre, GSO
 - M. Pascal Gendre, AveN
 - M. Robin Pillonel, AveN
 - M. Martin Renenvey, Indépendants
 - M. Christian Rossier, GSO
- Election des membres de la Commission rédactionnelle
 - M. Laurent Chatagny, AveN
 - Mme Véronique Chavaillaz, AveN
 - M. Ludovic Egger, ecAS
 - M. Jean-Pierre Hänni, Indépendants
 - M. Bertrand Macheret, GSO
 - Mme Valérie Michel Dousse, AdN
- Choix du mode de convocation

2.5.2 Séance du 28.09.2021

- Pris acte de l'état des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026 du Conseil communal
- A adopté les statuts de l'Association régionale de la Sarine, ARS
- A accepté les crédits d'étude de faisabilité et la préparation d'un concours d'architecture pour un montant de CHF 100'000.00

2.5.3 Séance du 14.12.2021

- Election de Mme Helen Bowden, AdN, scrutatrice suppléante
- A pris acte de la planification financière 2022-2026
- A adopté la modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2022
- A refusé l'amendement d'une augmentation de la subvention pour le mouvement des Ecureuils d'un montant de CHF 2'620.00.
- A accepté l'amendement pour une augmentation de CHF 31'000.00 à CHF 66'000.00 du poste budgétaire 7690.3132.00 Honoraires et actions – processus Cité de l'énergie.
- A accepté les crédits pour le concours d'architecture pour bâtiments scolaire pour un montant de CHF 250'000.00



- A accepté les crédits pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire pour un montant de CHF 400'000.00
- A accepté les crédits pour l'achat d'un robot épareuse pour l'édilité pour un montant de CHF 50'000.00
- A accepté les crédits pour la réfection d'aménagement routiers divers pour un montant de CHF 80'000.00
- A accepté les crédits pour la mobilité douce Les Allys et canapé forestier pour un montant de CHF 80'000.00
- A accepté les crédits pour la réfection de la Rte des Simon, crédit pour pose de tapis finition pour un montant de CHF 50'000.00
- A accepté les crédits pour l'installation pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale pour un montant de CHF 25'000.00
- A accepté les crédits pour la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL), appui et suivi à l'approbation des plans pour un montant de CHF 150'000.00
- A accepté les crédits pour le secteur des Simon, protection contre les crues et eau d'arrosage pour un montant de CHF 180'000.00
- A adopté le budget communal de résultats avec un excédent de dépenses de CHF 129'810.00
- A adopté le budget communal des investissements un excédent de dépenses de CHF 6'397'960.00
- A transmis au Conseil communal la proposition de M. Yann Pillonel « Plan de relance de la vie villageoise »



2.5.4 Propositions formulées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal

No	Auteur-e	Objet	Déposé	Validation par le Bureau CG	Transmis au CC	Retrait	Délai de réponse par CC
2021/1	Groupe ecAS	Taux fiscal	28.09.2021			23.11.2021	
2021/2	Groupe AdN	Bénéfices accumulés	28.09.2021			22.11.2021	
2021/3	Groupe AveN	Plan de relance de la vie villageoise : M. Yann Pillonel demande au CC d'établir des mesures pour revitaliser la vie villageoise.	15.10.2021	23.11.2021	14.12.2021		13.12.2022
2021/4	Groupe Indépendants	Limitation 30 km/h sur la rte cantonale : démarches à entreprendre entre le giratoire de la Chaumière et celui de la sortie du village	14.12.2021				



2.5.5 Questions posées en séance du Conseil général adressées au Conseil communal

No	Auteur-e	Objet	Posée en séance du	Réponse du CC	Liquidé le
2021/1	Groupe AdN	Mandat de surveillance et projet de prévention des incivilités : Proposition d'investissement dans la prévention et la valorisation des liens sociaux avec les jeunes par le biais d'un projet d'intégration sociale.	28.09.2021	Mme Murielle Roos Bovey : ce mandat sera décidé lors de la prochaine assemblée des délégués. Le CC avisera par la suite pour gérer cette problématique.	28.09.2021
2021/2	Groupe AdN	Halte CFF, déplacement de la halte direction ouest/Cottens : Proposition pour que le CC inscrive cette tâche dans ses priorités. Le groupe AdN demande où en est la planification du projet du déplacement de la halte CFF.	28.09.2021	M. Axel de Montmollin : le déplacement de cette halte dépend du Plan d'aménagement cantonal dans lequel il y a de nouvelles exigences non existantes lors du dépôt du dossier du PAL en 2017. M. de Montmollin confirme que les CFF ont entrepris les démarches entre le 15.07.2021 et le 20.09.2021 pour conserver une halte CFF dans notre village.	28.09.2021
2021/3	Groupe AdN	Voies de mobilités douces : aucune voie de mobilité douce n'est inscrite dans les priorités concernant la voie cyclable le long de la RC vers Matran, la liaison Neyruz-CO d'Avry et l'amélioration concernant la sécurisation de la RC pour les écoliers. Le groupe AdN suggère de lier les crédits d'étude et de faisabilité des bâtiments communaux à ces projets.	28.09.2021	M. Jean-Marc Sallin : la piste cyclable projetée en direction de Matran est prévue dans l'état des lieux. La liaison MD en direction de Cottens est prévue le long de la RC dans le Plan cantonal vélo. Concernant la liaison Nord-Sud (aménagement du secteur Clédard-Ecole), vu qu'il y a beaucoup d'investissements avec la traversée de la localité, le CC l'a classé dans les investissements futurs. M. Axel de Montmollin précise que d'importants travaux seront entrepris par les CFF entre la gare de Rosé et l'entrée de Neyruz. Le CC a sollicité les CFF pour qu'à l'issue de ces travaux, une partie des voies d'accès mises en place pour la réalisation de ces travaux soient conservées. Celle-ci pourrait être utilisée comme voie de mobilité douce qui pourrait se concrétiser plus vite et à des coûts moins élevés.	28.09.2021
2021/4	Groupe AdN	Déchetterie : l'analyse et la revalorisation de la déchetterie ne figurent pas parmi les priorités. Pour lutter contre le gaspillage, le groupe AdN souhaite que ce projet soit inscrit dans la vision de développement durable de la commune.	28.09.2021	M. Fabien Mettraux : le développement durable est intégré à tous les dicastères et des revalorisations sur les actions menées seront mises sur pied. Il faudra songer à changer l'emplacement de la déchetterie, mais celui-ci dépendra du nouveau PAL et de la démographie du village ainsi que des capacités financières.	28.09.2021



No	Auteur-e	Objet	Posée en séance du	Réponse du CC	Liquidé le
2021/5	Groupe AdN	Planification financière : où en est la planification financière pour les 5 ans, puisqu'elle est obligatoire pour les communes?	28.09.2021	M. Jean-Pierre Corpataux : la liste des projets est évolutive et sera modifiée en fonction des sujets qui seront débattus. Le CC élabore actuellement la planification financière qui sera présentée lors de la séance du budget en tenant compte des projets mis en place par les anciennes autorités.	28.09.2021
2021/6	Groupe GSO	Subventions versées aux sociétés : est-ce qu'il y a une règle qui limite les subventions prévues pour les sociétés locales?	28.09.2021	Mme Katuscia Sansonnens : le CC travaille sur cette directive dans le but de supprimer ces plafonds. Les modifications auront lieu dans le budget 2022 en fonction des possibilités budgétaires.	28.09.2021
2021/7	Groupe GSO	Accessibilité aux bâtiments : quels délais sont prévus concernant l'accès des bâtiments communaux à la mobilité réduite, en particulier l'Aigle Noir, bâtiment communal censé accueillir des manifestations publiques.	28.09.2021	Mme Maryline Dafflon : le CC étudie les différentes possibilités offertes, des devis sont actuellement en cours d'élaboration. Un contact doit être pris avec la Commission d'accessibilité du SeCA en espérant que certaines mesures pourront être prises cette année encore.	28.09.2021
2021/8	Groupe GSO	Loi sur les seniors : Y a-t-il une obligation d'avoir un concept pour les personnes âgées? Si oui, le CC peut-il expliquer quelles sont les mesures envisagées.	28.09.2021	Mme Murielle Roos Bovey : la période COVID a ralenti le processus d'élaboration du concept, mais ce projet sera l'une des priorités principales de la commission d'entraide et intergénérationnelle.	28.09.2021
2021/9	Groupe GSO	Eclairage public : Selon l'Office fédéral de l'environnement, il existe des effets négatifs de la lumière artificielle sur l'homme et les espèces animales. L'éclairage public installé le long de Rte de Nierlet s'éteint la nuit et s'allume au passage des piétons. La nouvelle installation de la place du Clédard et du chemin de Verdandi devrait avoir le même mode de fonctionnement.	28.09.2021	M. Fabien Mettraux : toutes les installations suivent le même concept que la Rte de Nierlet. Au niveau du Clédard, le fonctionnement final n'est pas encore terminé, mais il suivra le même concept.	28.09.2021



No	Auteur-e	Objet	Posée en séance du	Réponse du CC	Liquidé le
2021/10	Groupe AdN	Bâtiments communaux: le groupe AdN souhaiterait que les représentants des utilisateurs à venir dans ces futurs bâtiments ainsi que des représentants du CG qui valideront les crédits successifs soient associés dans l'étude de faisabilité. Cela permettrait de déterminer ce qu'il est possible de faire dans le périmètre concerné en fonction des besoins concrets mais aussi dans une perspective de durabilité.	28.09.2021	Mme Maryline Dafflon : le CC a décidé de ne pas y associer des membres du CG. Par contre, dans le cadre du projet-pilote qui débutera prochainement, les ateliers concernant la durabilité, la santé, le bien-être à l'école et le climat, donneront une très bonne vue d'ensemble sur les besoins actuels, car ils seront composés non seulement des CG mais aussi d'élèves et d'enseignants.	28.09.2021
2021/11	Groupe NVill	Route d'Onnens : demande d'une habitante: route dangereuse car dépourvue de trottoir. Y a-t-il possibilité de créer un trottoir pour un chemin bien séparé de la route sachant que les enfants empruntent cette route?	28.09.2021	M. Fabien Mettraux : un trottoir n'est pas réalisable car il nécessiterait une emprise sur des terrains privés. Un tel projet devrait être coordonné avec la réalisation de la zone constructible d'Onnens Sud actuellement en suspension par le PAL. Une étude est en cours pour rejoindre l'école au canapé forestier de la route d'Onnens via le chemin des Allys qui sera proposé au budget 2022.	28.09.2021
2021/12	Groupe AdN	Forages secteur des Simon: qu'est-il advenu des forages effectués il y a quelques années?	14.12.2021	M. Jean-Marc Sallin : 9 forages ont été effectués aux Simon représentant en tout 250 l. d'eau. Mais en cas de poursuite dans la recherche d'eau, il faudrait privilégier le secteur de la Râpe qui se trouve près de la station de pompage existante.	14.12.2021
2021/13	Groupe GSO	Concept Senior+: quels sont les projets d'appartements protégés que le CC prévoit de développer?	14.12.2021	Mme Murielle Roos Bovey : la Commission d'entraide intergénérationnelle soumettra prochainement un concept pour la réalisation de ces appartements protégés au CC.	14.12.2021



3. Conseil communal

3.1 Introduction

Le Conseil communal a été assermenté le 24 avril 2021, il a tenu 23 séances ordinaires et 5 séances extraordinaires en 2021.

3.2 Membres et répartitions des dicastères

Jean-Pierre Corpataux	Syndic	Adm. générale et RH	Supl. Katuscia Sansonnens
Katuscia Sansonnens	Vice-Syndique	Culture et société	Supl. Jean-Pierre Corpataux
Jean-Daniel Roth	Conseiller communal	Formation	Supl. Murielle Roos Bovey
Axel de Montmollin	Conseiller communal	Affaires territoriales	Supl. Jean-Marc Sallin
Murielle Roos Bovey	Conseillère communale	Santé et prévoyance sociale	Supl. Maryline Dafflon
Fabien Mettraux	Conseiller communal	Routes et édilité	Supl. Axel de Montmollin
Jean-Marc Sallin	Conseiller communal	Eaux et route cantonale	Supl. Jean-Noël Gendre
Maryline Dafflon	Conseillère communale	Bâtiments et dév. durable	Supl. Jean Daniel Roth
Jean-Noël Gendre	Conseiller communal	Finances et constructions	Supl. Fabien Mettraux



4. Commissions

Le Conseil communal a décidé d'instaurer plusieurs commissions communales. Plusieurs informations ont déjà été données au Conseil général et au Bureau du Conseil général à ce sujet. Un appel à candidature avait été lancé par le Conseil communal en juin 2021. Une séance avec les chefs-fes de groupes et une délégation du Bureau du Conseil général s'est déroulée le 06.09.2021 pour coordonner toutes ces commissions communales et pour définir avec précision toutes les missions. Ainsi, quelques commissions ont pu être regroupées et redéfinies pour gagner en efficience afin de ne pas multiplier les commissions et pour réduire les coûts.

4.1 Commission financière

4.1.1 Missions

L'article 70 de la Loi sur les finances communales prévoit que la Commission financière se compose d'au moins cinq membres. Ils sont élus par le Conseil général pour la législature parmi les membres du Conseil général. Les attributions de cette Commission sont définies par la Loi (art. 97 LCo) et consistent principalement à examiner le budget et les comptes de la Commune, ainsi que les propositions de dépenses (art. 89 al. 2 LCo) et de modification du taux des impôts. Sur tous ces objets ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour, elle fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

4.1.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller général	Président	Pierre André Rolle	AveN
Conseiller général	Vice-Président	Sébastien Bugnon	ecAS
Conseiller général	Secrétaire	Yann Pillonel	AveN
Conseiller général	Membre	Pierre-Alain Crausaz	GSO
Conseiller général	Membre	Béat Galley	AveN
Conseiller général	Membre	François Sprumont	GSO
Conseillère générale	Membre	Catherine Züllig	AdN



4.2 Commission d'aménagement

4.2.1 Missions

L'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions prévoit qu'une commission d'aménagement d'au moins cinq membres doit être nommée, dont la majorité est désignée par le Conseil général. Les représentants des groupes proposent que le Conseil général soit représenté par sept membres au sein de cette Commission d'aménagement. Le Conseil communal sera représenté par deux membres au sein de cette Commission. Elle examine les projets d'aménagements du territoire et urbanistiques, en particulier au PAL ainsi que les PAD, et émet un préavis à l'intention du Conseil communal.

4.2.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller communal	Président	Axel de Montmollin	AveN
Conseiller général	Vice-Président	Christian Rossier	GSO
Conseillère générale	Membre	Joanna Bourke Martignoni	AdN
Conseiller général	Membre	Julien Brodard	ecAS
Conseiller général	Membre	Albert Gendre	GSO
Conseiller général	Membre	Pascal Gendre	AveN
Conseiller général	Membre	Robin Pillonel	AveN
Conseiller général	Membre	Martin Renevey	Indép.
Conseiller communal	Membre	Jean-Marc Sallin	ecAS

4.3 Commission des naturalisations

4.3.1 Missions

Les membres de la Commission des naturalisations sont élus par le Conseil général, conformément à l'article 43 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois. Ils examinent les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoivent en entretien et donnent les cours d'instruction civique mis sur pied à leur intention, puis émettent un préavis à l'intention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité.

4.3.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère générale	Présidente	Mallory Schnewwly Purdie	AveN
Conseillère générale	Vice-Présidente	Setti Genoud	GSO
Conseillère générale	Membre	Hélène Bowden	AdN
Conseiller général	Membre	Ludovic Egger	ecAS
Conseiller général	Membre	Jean-Jacques Friboulet	AveN
Conseillère générale	Membre	Laetitia Perrin	AveN
Conseillère communale	Membre	Katiuscia Sansonnens	GSO
Conseiller général	Membre	Sébastien Uldry	GSO



4.4 Commission rédactionnelle

4.4.1 Mission

Commission provisoire pour la rédaction et la mise en œuvre du Règlement d'organisation du Conseil général.

4.4.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère générale	Présidente	Véronique Chavaillaz	AveN
Conseillère générale	Vice-Présidente	Valérie Michel Dousse	AdN
Président du Conseil général	Secrétaire	Laurent Chatagny	AveN
Conseiller général	Membre	Ludovic Egger	ecAS
Conseiller général	Membre	Jean-Pierre Häni	Indép.
Conseiller général	Membre	Bertrand Macheret	GSO

4.5 Commission de nomenclature

4.5.1 Missions

- La Commission de nomenclature attribue le nom des rues et leur numérotation ainsi que tout ce qui concerne le territoire et l'appellation des lieux-dits. La Commission fonctionne lors de la création de nouvelles constructions et de nouveaux quartiers.
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.5.2 Composition

Composition	Nom	Groupe
Conseiller communal	Fabien Mettraux	AveN
Collaboratrice de l'administration	Anne-Laure Bersier	Admin.
Personne externe	Jean-Marc Schorderet	Externe
Personne externe	Guy Rossier	Externe
Personne externe	Anita Caruso	Externe

4.6 Commission d'entraide et intergénérationnelle

4.6.1 Missions

- Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population
- Promouvoir la rencontre avec les personnes seules ou isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux



- Apporter une aide à la personne atteinte momentanément dans son autonomie (personne âgée, handicapée, malade, accidentée, etc.) et aux personnes nouvellement arrivées dans la commune
- Promouvoir la rencontre entre les générations
- Réflexions sur l'encouragement des jeunes à la vie associative et politique
- Analyser les besoins pour les seniors (selon le concept Senior+)
- Valoriser l'expérience des seniors
- Prévention des incivilités et des addictions
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie «Agenda 2030 pour le développement durable»

4.6.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère communale	Présidente	Murielle Roos Bovey	AdN
Personne externe	Secrétaire	Willy Boder	Externe
Conseiller général	Membre	Roger Stroude	GSO
Conseillère générale	Membre	Maria Tenze Dafflon	AveN
Conseillère générale	Membre	Isabelle Varenne	AveN
Personne externe	Membre	Joachim Friboulet	Externe
Personne externe	Membre	Marie- Antoinette Speierer	Externe
Personne externe	Membre	Carine Spielmann	Externe
Personne externe	Membre	Maria Elisabete Bernasconi	Externe

4.6.1 Mutations, démissions et remplacements

Mme Sylvie Holenstein Roulin a donné sa démission avec effet au 12 décembre 2021. Elle a été remplacée par Mme Maria Elisabete Bernasconi.

4.7 Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

4.7.1 Missions générales

- Cette Commission a pour principal objectif la promotion de la culture, des sports et des loisirs au sein de notre village
- Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.7.2 Affaires culturelles

- Promotion de la culture
- Analyse et soutien des manifestations culturelles locales
- Subvention communale en matière culturelle



4.7.3 Sport et loisirs

- Promotion du sport et des loisirs (infrastructures, zones de loisirs)
- Propose au Conseil communal le calendrier et l'horaire général d'utilisation des installations sportives
- Fait l'inventaire des locaux disponibles et prévoit les possibilités d'utilisation
- Propose au Conseil communal les périodes de vacances pour la fermeture des installations

4.7.4 Composition

Composition		Nom	Groupe
Vice-Syndique	Présidente	Katiuscia Sansonnens	GSO
Personne externe	Vice-Présidente	Carmela Grignoli Uldry	Externe
Personne externe	Secrétaire	Francisca Barros Berlendis	Externe
Conseillère générale	Membre	Marie-Claude Telley	AveN
Conseiller général	Membre	Lionel Gendre	AveN
Conseiller général	Membre	Bertrand Macheret	GSO
Conseillère générale	Membre	Maria Tenze Dafflon	AveN
Conseillère générale	Membre	Corinne Vimal	GSO
Personne externe	Membre	Emilie Dumas	Externe

4.7.5 Mutations, démissions et remplacements

M. Bruno Corpataux a donné sa démission avec effet au 21 septembre 2021. Il a été remplacé par Marie-Claude Telley.

4.8 Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie

4.8.1 Missions

4.8.1.1 Energie et environnement

- Maintenir sur le long terme l'obtention du label Cité de l'Energie pour la commune de Neyruz et assurer sa mise en pratique
- Initier des projets dans le domaine des énergies renouvelables, l'économie d'énergie, ainsi que dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité, ainsi que soutenir le Conseil communal dans son action
- Initier des projets dans le domaine de la mobilité douce
- Considérer les objectifs cantonaux en matière énergétique et environnementaux et autres projets de soutien
- Soumettre au Conseil communal les objectifs d'émission de CO2 du parc immobilier communal, de ses véhicules, ainsi que des employés communaux dans l'exercice de leur travail
- Assurer le lien avec la société Neyergie SA et se coordonner dans la promotion des énergies renouvelables
- Mettre en œuvre une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »



4.8.1.2 Economie

- Mettre en œuvre des projets pour favoriser l'économie de proximité et locale (exemple : marché d'automne, comptoir, etc.)
- Soutenir les artisan-e-s, commerçant-e-s et entreprises locales en cas de difficultés, connaître leurs besoins
- Créer du réseautage à travers d'événements ponctuels et favoriser les synergies entre entreprises
- Faire des réflexions d'attraction pour l'implantation de nouvelles entreprises à Neyruz
- Mettre en œuvre une stratégie « Agenda 2030 pour le développement durable »

4.8.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseillère communale	Présidente	Maryline Dafflon	AveN
Personne externe	Vice-Président	Vincent Kowalski	Externe
Délégué à l'énergie	Secrétaire	Christophe Labaloue	Externe
Conseiller général	Membre	Fabrice Bonvin	AveN
Conseiller général	Membre	Pierre-Alain Crausaz	GSO
Conseiller général	Membre	Pacifique Gendre	AveN
Conseillère générale	Membre	Valérie Michel Dousse	AdN
Personne externe	Membre	Jean-Paul Castella	Externe
Personne externe	Membre	Susana Gomes Marcelino	Externe

4.9 Conseil des parents

4.9.1 Mission

Selon l'article 31 de la Loi sur la scolarité obligatoire, le rôle du Conseil de parents consiste à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

4.9.2 Composition

Composition		Nom	Groupe
Conseiller communal	Président	Jean-Daniel Roth	GSO
Personne externe	Vice-Présidente	Séverine Macheret	Externe
Personne externe	Membre	Lara Gross Etter	Externe
Personne externe	Membre	Marco Lattuada	Externe
Personne externe	Membre	Evelyne Lötscher	Externe
Conseillère générale	Membre	Valérie Michel Dousse	AdN
Personne externe	Membre	Sophie Sacau Forray	Externe
Directeur Ecole Terre-Lune		Michel Pochon	DFAC
Déléguée du Corps enseignant		Flavia Brünshwig	DFAC



5 Activités des dicastères du Conseil communal

5.1 Dicastère 1 Administration générale et Ressources Humaines

Ce dicastère est géré par M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic.

5.1.1 Activité en relation avec le Conseil communal

- Passation des dicastères et prise en main des dossiers
- Établissement d'une liste des dossiers du CC (état des lieux des dicastères, outil de pilotage)
- Réflexions sur le fonctionnement, l'organisation des séances du CC et coordination avec l'administration pour la gestion des dossiers

5.1.2 Activité en relation avec le Conseil général

- Collaboration à la mise en place du CG
- Élaboration de tâches pour les communications CC-CG (canevas-type, messages, rapport de gestion, etc.)
- Participations aux séances du bureau du CG pour représenter le CC

5.1.3 Activité en relation avec les Commissions communales

- Mise en place et nomination des Commissions communales
- Mise en place d'un GT communication
- Participations à diverses séances de Commissions en tant que « externe » ou pour représenter le CC

5.1.4 Tâches liées à l'Administration générale

- Analyse des outils informatiques, réorganisation de fichiers de travail
- Gestion du parc informatique et des logiciels, mise à jour des outils informatiques (notamment gestion des séances, GED et suivi des dossiers, mise à jour et suivi du système SIT, inventaires des licences et suppression des doublons)
- Poursuite de la digitalisation (en coordination avec le projet de l'ACF et du canton)
- Câblages informatiques des bâtiments communaux : travaux terminés, remise des travaux et du décompte final à fin 2021
- Site internet : amélioration des pages du CG
- Journal de l'Ecureuil : refonte du journal d'informations de la commune
- Analyses pour la création d'autres « cahiers » d'informations (cahier sur les sociétés locales et cahier économique sur les entreprises villageoises)
- Remise en service du système d'alerte par SMS pour des nouvelles communales ou pour des informations urgentes en cas d'événements majeurs
- Portefeuille d'assurances : analyse du portefeuille d'assurances et mises à jour partielles de quelques contrats d'assurances
- Participation au GT du CC pour la révision du PAL
- Participation au GT du CC pour l'étude des bâtiments communaux



- Élaboration du budget 2022 avec le nouveau CC ainsi que des planifications financières et de plusieurs demandes d'investissements, présentations à la Commission financière et au CG (bureau du CG, chefs-fes de groupes, CG).

5.1.5 Relations publiques et extérieures

- Fusion du Grand Fribourg : analyse du vote consultatif avec les communes du périmètre
- Agglomération de Fribourg : analyse d'intégration de Neyruz dans le nouveau périmètre cantonal
- Association régionale de la Sarine ARS : analyse des statuts et de la participation de Neyruz au Comité directeur pour représenter les communes de Sarine-Ouest
- Assemblées avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour représenter Neyruz
- Conférence des Syndics de Sarine-Ouest : réactivation de la Conférence en vue d'analyser d'éventuelles collaborations intercommunales
- Coopérative La Neyruzienne : participation aux Conseils d'Administration
- Nombreuses rencontres, notamment pour le PAL et pour divers dossiers de construction importants avec des partenaires contractuels et avec des citoyens
- Gare CFF de Neyruz : séances et contacts avec les CFF et les Autorités cantonales pour déterminer le nouvel emplacement de la halte de Neyruz qui doit être déplacée

5.1.6 Personnel communal :

- Prise de connaissance RH (rencontres avec tout le personnel, contrats, cahiers de charges, analyse des dotations et des tâches internes et externes)
- « Sortie » des activités de Nenergy SA de l'administration communale (coordination avec la SA pour le transfert des tâches effectuées par le personnel communal administratif et financier)
- Analyse d'un renforcement de la dotation de l'administration communale et du service technique
- Analyse de la création d'un poste de responsable technique communal
- Remplacements urgents à l'administration communale (absences maladie RA, démission RA et démission secrétaire CG)
- Engagement d'un nouveau secrétaire communal RA
- Engagement d'une collaboratrice pour le secrétariat du CG et pour l'administration communale
- Engagement du nouveau délégué à l'énergie
- Engagement d'une gestionnaire de la salle Noisette et remplaçante gestion du four



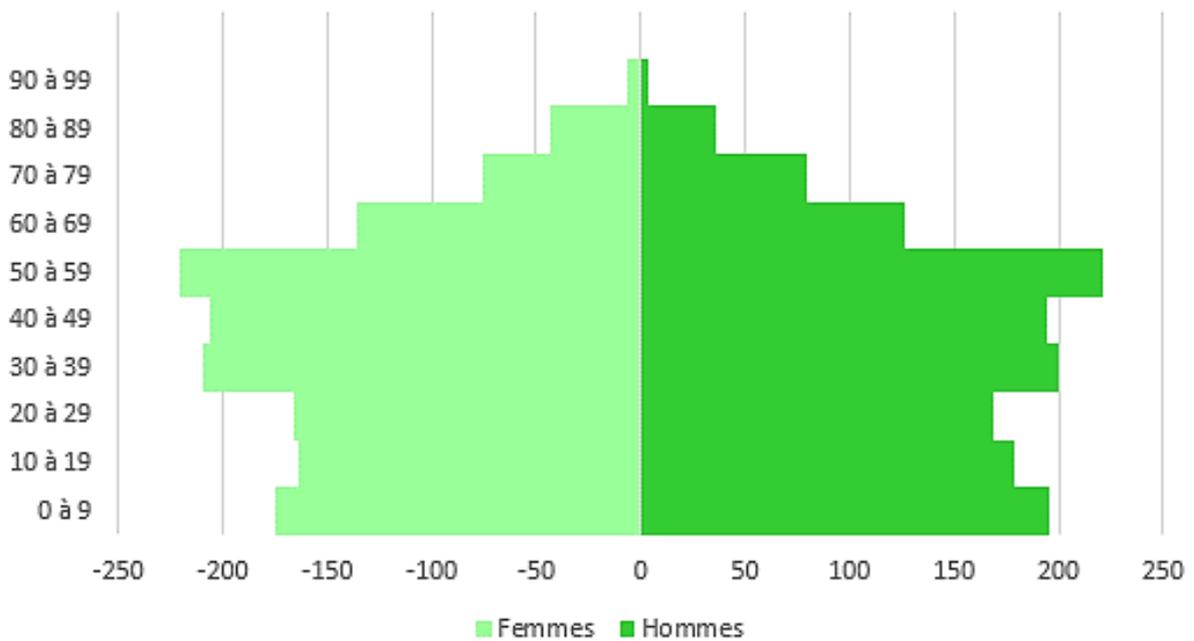
5.1.7 Dotations 2021 du personnel communal :

Personnel administratif		
Nicolas Wolleb	Secrétaire communal et Responsable Administratif RA	100 %
Marie-Noëlle Eggertswyler	Administratrice des finances – Adjointe du RA	90 %
Anne-Françoise Renevey	Préposée au contrôle des habitants	60 %
Roxane Robatel	Collaboratrice au service des finances	60 %
Anne-Laure Bersier	Service technique	50 %
Luigia Lopez	Service technique et collaboratrice administrative	100%
Sylviane Gummy	Secrétariat du Conseil général (démission au 31.01.2022)	80 %
Total		540 %
Edilité		
Patrick Henchoz	Responsable de la voirie et de la déchetterie	100 %
Valentin Catillaz	Collaborateur au Service de l'édilité	100 %
Total		200 %
Conciergerie		
Defferrard Gilbert	Responsable conciergerie, fontainier et CAD	100 %
Sonia de Sousa Torres Campos	Dame de nettoyage	à l'heure
Sylvie Graber	Dame de nettoyage	à l'heure
Vera Ramalho da Rocha	Dame de nettoyage	à l'heure
Ardiana Shala	Dame de nettoyage	à l'heure
Olfa Kronda	Dame de nettoyage	à l'heure
Déchetterie		
Olfa Kronda	Surveillante	à l'heure
Didier Progin	Surveillant	à l'heure
Frédéric Roos	Surveillant	à l'heure
Pierrot Papaux	Surveillant	à l'heure
Axel Dafflon	Surveillant	à l'heure
Simon Brodard	Surveillant	à l'heure
Bibliothèque		
Francisca Barros Berlendis	Responsable	à l'heure
Céline Chatagny	Collaboratrice	à l'heure
Sylvie Egger	Collaboratrice	à l'heure
Devoirs surveillés		
Rachel Bugnon		à la séance
Nathalie Cavelti Brand		à la séance
Fabienne Chatagny		à la séance
Brice Courtet		à la séance
Willy Boder		à la séance
Martina Ivanova		à la séance
Four		
Frédéric Gendre	Gestionnaire du four	forfait annuel
Myrienne Catillaz	Gestionnaire du four	forfait annuel
Centre Les Simon		
Myrienne Catillaz	Gestionnaire de la salle Noisette	par location
Energie et développement durable		
Christophe Labaloue	Délégué à l'énergie et au développement durable	à l'heure

5.1.8 Contrôle des habitants – statistiques diverses

Arrivées	302
Départs	246
Naissances	33
Décès	15
Population	2'807
Electeurs inscrits en matière fédérale et cantonale	1'754
Electeurs inscrits en matière communale	2'013

Pyramide des âges



	Femmes	Hommes
0 à 9 ans	175	196
10 à 19 ans	164	179
20 à 29 ans	166	169
30 à 39 ans	209	200
40 à 49 ans	206	194
50 à 59 ans	221	221
60 à 69 ans	136	126
70 à 79 ans	76	80
80 à 89 ans	43	36
90 et plus	6	4



5.2 Dicastère 2 Formation

Ce dicastère est géré par M. Jean-Daniel Roth, Conseiller communal.

5.2.1 L'école

L'école Terre-Lune de Neyruz compte tous les degrés allant de l'école enfantine jusqu'à ceux de l'école primaire (de la 1H à la 8H). De ce fait, l'école de Neyruz représente un cercle scolaire à part entière sur un même site.

A fin 2021, l'école comptait 300 élèves physiques (324 légaux) répartis ainsi :

- 86 élèves physiques (88 légaux) pour les classes enfantines, répartis dans 4 classes avec une équipe de 7 enseignantes
- 214 élèves physiques (236 légaux) pour les classes primaires, répartis dans 11 classes avec une équipe de 19 enseignants-es

Deux enseignantes ACM/ACT complètent le corps enseignant, ce dernier étant dirigé par un directeur d'école assisté d'une secrétaire scolaire. Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, les solutions intégratives sont privilégiées. Ainsi, avec une aide ciblée et personnalisée, chaque enfant a la possibilité de suivre sa scolarité dans l'école de son village. Pour ces élèves aux besoins éducatifs particuliers, le temps consacré par l'enseignant est supérieur à la moyenne. Pour cette raison, nous trouvons par exemple des classes composées de 17 élèves physiques, mais 23 élèves légaux, car 2 élèves sont au bénéfice d'un accompagnement. Dès lors, le nombre **légal** d'élèves est important car il définit le nombre d'élèves dont sera composée une classe. Ces accompagnements sont assurés par des enseignants spécialisés, et également par des logopédistes, psychologues et psychomotriciens.

5.2.2 SLPP

Le service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) est proposé aux élèves de la scolarité obligatoire. Ce service a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et de leur apporter une aide pédagogique par le biais de bilans, de conseils et de thérapie en matière de logopédie et de psychomotricité. Le ou la thérapeute collabore avec les parents, le corps enseignant, le service médico-scolaire et toute personne intervenant auprès de l'élève. Les examens individuels, les mesures de soutien et les traitements sont subordonnés à l'accord des parents.

Pour l'école Terre-lune, les suivis de logopédie et de psychologie sont assurés sur le site de l'école (bureaux dans le complexe communal), les séances de psychomotricité ont lieu à Villars-sur-Glâne.

A fin 2021, au total, 51 élèves étaient concernés par un suivi de ce service :

Psychomotricité : 6 élèves en suivi, 2 élèves en attente

Logopédie : 28 élèves en suivi, 6 élèves en pause

Psychologie : 9 élèves en suivi



5.2.3 AES

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il a pour but principal d'assurer l'accompagnement des enfants d'âge scolaire (1H à 8H) en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

L'AES du P'tit Bonheur est une association privée, ses locaux se situent au-dessus de l'école dans le quartier de « La Neyruzienne »

A fin 2021, l'AES a connu la fréquentation moyenne suivante :

De 07h00 à 08h00 (avant l'école) : 10 enfants
De 11h40 à 13h35 (repas de midi) : 50 enfants
De 13h35 à 15h15 (durant l'école) : 08 enfants
De 15h15 à 18h30 (après l'école) : 31 enfants

5.2.4 Devoirs surveillés

L'accompagnement aux devoirs est un service qui est proposé les lundis et les mardis durant l'année scolaire. Cet encadrement est assuré par 5 personnes fixes ainsi que par 2 personnes remplaçantes. A fin 2021, 22 élèves bénéficiaient de cette aide.

5.2.5 Pédibus

Aller à pied à l'école dès le plus jeune âge, c'est contribuer à éviter de nombreuses maladies liées à l'inactivité (obésité, problèmes cardio-vasculaires, etc.) Cela permet également à l'enfant d'intégrer des règles de sécurité et de comportement, un apprentissage essentiel pour le rendre autonome et l'amener ensuite à se déplacer seul, à pied, et en sécurité. Le Conseil communal et la Direction de l'école encouragent vivement cette démarche.

Le Pedibus, un système d'accompagnement participatif pour amener les enfants à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte, est une invention qui change la vie !

L'itinéraire de la ligne de Pedibus, ses arrêts et ses horaires sont programmés par les parents. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'inscrit également pour le « conduire », une à deux fois par semaine selon les besoins. L'enfant rejoint alors le Pedibus à un arrêt et fait le trajet vers l'école avec ses camarades, sous la conduite d'un adulte. Après l'école, le Pedibus ramène l'enfant à l'arrêt le plus proche de chez lui, où l'attend son parent.

3 lignes Pedibus sont à disposition des élèves de Neyruz :

Ligne orange : Pommiers-Cerisiers :

Le départ a lieu au croisement entre le chemin des Cerisiers et le sentier des Cheminots :
7 enfants inscrits



Ligne bleue : Pedimarchet :

Le départ est à l'impasse du Rosset (borne électrique) - arrêt : début route du Marchet (bac à fleurs au début du trottoir de la route cantonale) : 11 enfants inscrits

Ligne verte : Pedibonheur :

5 enfants inscrits

5.2.6 Projets et perspectives

Avec la levée des restrictions liées au Covid-19, la prochaine année scolaire s'annonce sous le signe d'un retour à la normale, les camps d'hiver, les camps verts ainsi que les autres activités extrascolaires pourront à nouveau être organisés. Une fête rassemblant l'école et la population villageoise est déjà à l'ordre du jour pour cet été 2022.

Ce printemps, 2 nouveaux pavillons vont venir s'installer à côté de ceux déjà posés en 2020. Ces éléments provisoires serviront à assurer des espaces suffisants pour les élèves actuels et ceux à venir ces prochaines années. En cas de besoin, ils pourront également contribuer à offrir un meilleur outil de travail aux enseignants passablement à l'étroit lorsqu'il s'agit de trouver des espaces disponibles. Cette transition est indispensable en attendant l'agrandissement de l'école.

5.3 Dicastère 3 Culture et société

Ce dicastère est géré par Mme Katuscia Sansonnens, Vice-Syndique.

5.3.1 Le Dicastère culture et société englobe les domaines d'actions suivants

- sociétés culturelles et sportives
- animation
- jeunesse et sports
- écoles de musique
- bibliothèque
- ludothèque
- intégration des migrants
- sécurité publique

5.3.1.1 Principaux objets réalisés

- Création de la Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs (CSL)
- Commission CSL : 2 séances
- Rencontres individuelles avec les présidents ou des membres de toutes les sociétés villageoises
- Modification du règlement de la bibliothèque mixte
- Plans de protection pour la bibliothèque mixte
- Commission des naturalisations (8 séances) : refonte des questionnaires et des entretiens



- Directives pour l'accueil des migrants
- Modification de la planification du service de sécurité

5.3.1.2 Principaux objets à l'étude ou en voie de réalisation

- Directives de la Commission CSL
- Directives sur l'octroi des subventions aux sociétés
- Création de deux marchés artisanaux
- Location d'un pumtrack pour 2023
- Accueil des migrants
- Règlement de police communal

5.4 Dicastère 4 Affaires territoriales

Ce dicastère est géré par M. Axel de Montmollin, Conseiller communal.

5.4.1 Rétrospective 2021 sur l'état de la Révision générale du PAL

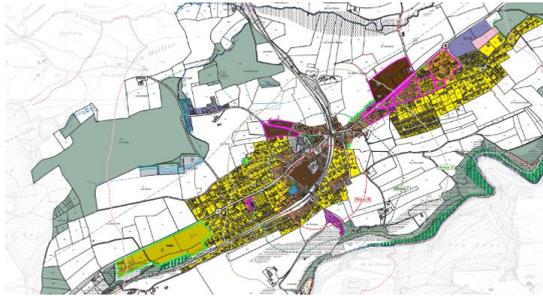
La nouvelle Commission d'Aménagement Local (ComPAL) 2021-2026 a été, d'entrée de jeu, investie par les tâches complexes de la révision générale du PAL. En effet, durant cette première année législative et au vu de l'avancement du dossier de révision, elle a œuvré dans cette expectativa, ce qui lui a permis de proposer au Conseil communal de pertinentes réflexions et propositions.

En 2021, notre révision générale du PAL a été marquée par une des phases prédominantes de la procédure d'approbation. En effet, en date du 12 novembre 2021, la *Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement* (*DIME) a publié dans la Feuille officielle du canton de Fribourg sa détermination quant à notre révision générale. Nous attendions cette position depuis le dépôt du dossier d'approbation en 2018 auprès de cette Direction.

Si cette détermination a mis un temps certain à nous revenir en retour de la DIME, c'est à cause des astreintes qui sont venues conditionner la révision depuis son dépôt en 2018. Pour la plus impactante, rappelons que le PDCant, désormais en vigueur depuis le 1^{er} mai 2019, a supplanté toutes autres formes de moratoires et mesures intermédiaires jusque-là applicables pour notre révision en cours. Le déclencheur fut introduit par la fameuse décision du Tribunal Fédéral (TF) d'octobre 2020 qui obligeât 65 communes, en cours de révision de leur PAL, à se calquer strictement sur le PDCant en vigueur.

A ce stade de la procédure, à cheval entre 2021 et début 2022, la Commune a fait valoir son droit d'être entendu. Ainsi, la préparation de ce conséquent document exprimant notre position quant aux objets que la DIME entend ne pas approuver, occupât tant le Conseil communal que la CompAL durant le dernier trimestre de l'année. Restera, cependant, un important travail à fournir avant que l'approbation des plans soit délivrée par la DIME. Cet épisode stratégique de la révision générale, se jouera durant l'année 2022.

L'illustration de notre plan d'affectation des zones (PAZ) contraste avec celui du PDCant dont les divergences majeures façonneront le Neyruz de demain.



*Selon communiqué de presse du 1er février 2022, la DAEC devient DIME, nous avons utilisé la bonne dénomination dans le rapport d'activité

En 2021 nous avons « semé » divers projets valorisant la biodiversité végétale et « planté » quelques graines mettant en valeur, çà et là, nos parcours de promenade. Ci-après, en détail :

5.4.2 Réfection du chemin au Bois des Morts



© Commune de Neyruz

Ces travaux, initialement débutés en 2020, ont été finalisés durant l'automne 2021. La commune a pu bénéficier d'une subvention cantonale pour la rénovation de ce chemin. Ainsi, les promeneurs peuvent désormais emprunter ce plaisant passage de promenade mis à neuf.

5.4.3 Espaces Pro Natura au Parc du Clédard et Place de la Gare

« La biodiversité c'est la totalité de toutes les variations de tout le vivant » Edward O. Wilson
in *La diversité de la vie*, 1993



© https://www.pronatura.ch/sites/pronatura.ch/files/2017-12/dossier_pedagogique_biodiversite.pdf - mais où est donc la biodiversité ?

De cette maxime, est née la volonté de voir la biodiversité reprendre vie à Neyruz et c'est ainsi qu'à travers la végétation nouvellement implantée à la Place de la Gare et au Parc du Clédard nous nous acheminons pas à pas vers un équilibre futur de biodiversité.



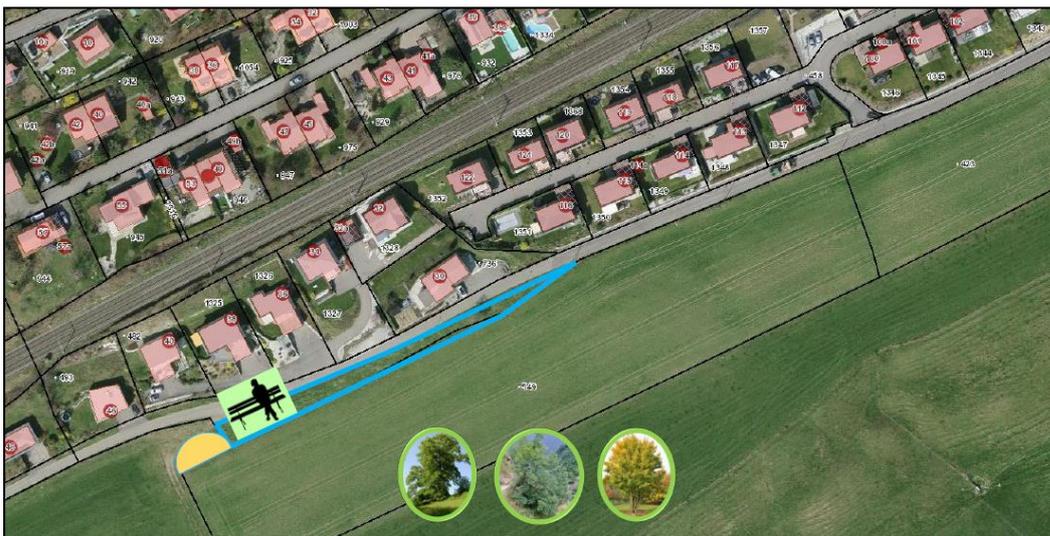
© Commune de Neyruz

Certes, à ce stade de croissance des espaces dédiés à la biodiversité, le Parc du Clédard, aménagé en 2021, peut vous sembler un « amas de cailloux » et une végétation sans grande élégance. Toutefois, ce type de réalisation demande du temps avant de créer un milieu rayonnant.

Pro Natura explique qu'en biodiversité, on distingue trois niveaux : celui des gènes, celui des espèces et celui des écosystèmes. Ainsi, la dynamique des interactions entre les êtres vivants (faune, flore, humains) et le monde non-vivant (abiotique) comme les minéraux sont indispensables pour animer la biodiversité.

Dans l'ensemble du Parc, vous trouverez des « petits monticules de pierres ou de bois » favorables au développement de la biodiversité et pour créer cette dynamique de biodiversité. Ainsi, laissons le temps au temps à ces espaces nouvellement réalisés afin qu'ils se développent et se recouvre de nature.

5.4.4 Un arbre pour le climat



© Commune de Neyruz

Neyruz participe à ce projet né en 2021 et initié par le Service de la forêt et de la nature.

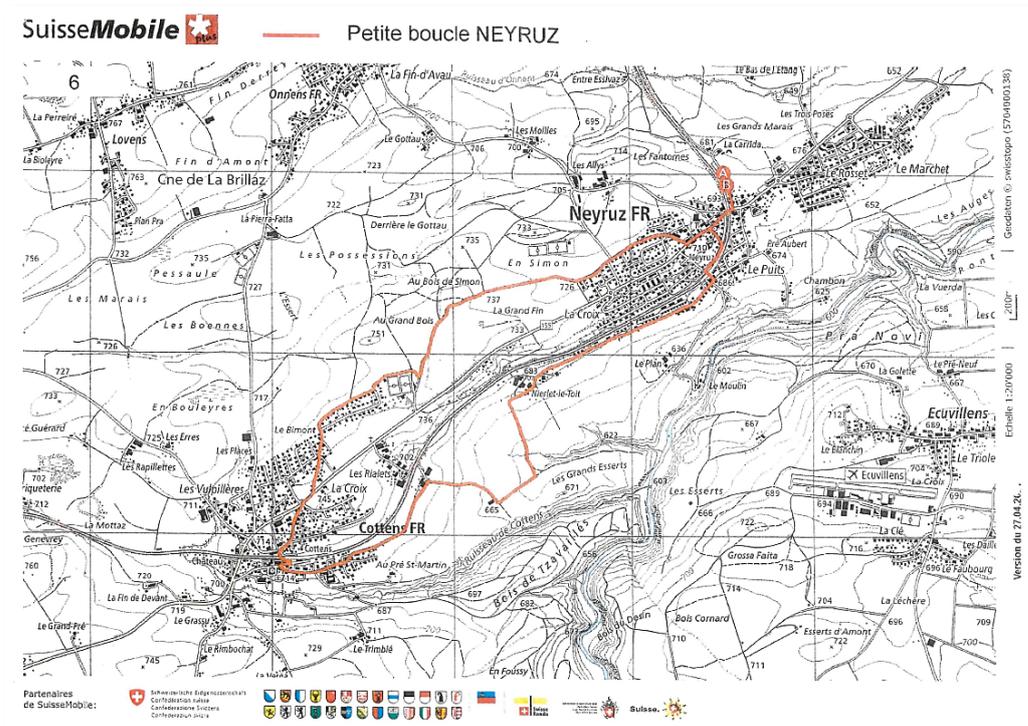
Ainsi, l'arbre choisi sera une de ces 3 espèces possibles : Acer campestre (Erable champêtre); Acer opalus (Erable à feuilles d'obier); Quercus cerris (Chêne chevelu).

De plus, pour animer l'espace autour de l'arbre, une haie et un aménagement de type Pro Natura, sur le même principe que ceux réalisés au Parc du Clédard et à la Place de la Gare sont prévus. Un espace de contemplation est également planifié au pied de l'arbre, ainsi, les promeneurs pourront s'y attarder en admirant les Préalpes.

Si la décision d'adhérer à ce concept s'est prise en 2021, le projet, quant à lui, verra le jour en 2022.

5.4.5 Futurs parcours en boucle proposés par l'Union pastorale

La Commission Sentier pédestre de l'Union pastorale penche sur les projets de parcours pédestres s'étalant sur plusieurs communes dont la nôtre. Pour se faire, ils travaillent en collaboration avec l'Union fribourgeoise du tourisme (Suisse Rando) et le Service des forêts et de la nature.



© Union pastorale La Brillaz

Le projet de boucle que nous propose l'Union pastorale a obtenu l'aval du Conseil communal en 2021 sous réserve de quelques conditions, lesquelles seront mises en place en collaboration avec l'Union pastorale au moment venu.

5.5 Dicastère 5 Santé et prévoyance sociale

Ce dicastère est géré par Mme Murielle Roos Bovey, Conseillère communale.

Mme Roos Bovey est membre de :

- Comité de l'Association P'tit Bonheur
- Comité de l'Association Famiya
- Comité directeur ARCOS
- Commission sociale ARCOS
- Comité de direction RSS
- Conseil de Fondation St-Martin



5.5.1 Petite enfance

5.5.1.1 Le P'tit Bonheur

Pour rappel, le P'tit Bonheur est une association de droit privé qui gère deux structures présentes sur le territoire de la commune : la crèche et l'accueil extra-scolaire.

Depuis 2021, l'accueil est rattaché au dicastère des écoles.

La crèche est organisée en 4 appartements, aménagés en fonction du développement et des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et offre 43 places réparties comme suit :

- Bébé de 3 à 18 mois : 16 places
- Trotteurs de 18 à 30 mois : 11 places
- Grands dès 30 mois : 16 places

L'équipe éducative est composée de onze professionnelles (Assistante socio-éducative, Educatrices de l'Enfance, Educatrices Sociale, Nurses), quatre personnes auxiliaires et de six personnes en formation (stagiaires, apprentis Assistant socio-éducatif, Educateur/trice de l'Enfance en formation).

La cuisinière veille à ce que les critères du label « Fourchette Verte Petite Enfance » soient respectés et collabore avec l'équipe éducative pour offrir aux enfants une cuisine diversifiée et équilibrée.

La directrice et la comptable complètent cette équipe de 23 personnes.

80 familles neyruziennes utilisent les services de la crèche du P'tit Bonheur. La convention qui lie la commune et l'association a été renouvelée en 2021 et les familles de Neyruz ont droit désormais à la priorité au placement.

5.5.1.2 Conventions avec les autres crèches

Afin de couvrir le besoin en places d'accueil en crèche, la Commune collabore avec d'autres crèches privées au moyen de conventions individuelles et verse une subvention aux parents, aux mêmes conditions que s'ils plaçaient leurs enfants à Neyruz. En 2021, il s'agit des crèches suivantes :

La Marelle à Farvagny, les Poussins à Avry-sur-Matran, Croqu'lune à Fribourg, les Zoubilous à Enney, Pop e Poppa à Fribourg, Casse-Noisettes, à Romont, Capucine au Mouret, Givifun à Givisiez, Bac-à-Sages à Mannens-Grandsivaz.



5.5.1.3 Famiya

En 2021, 51 familles neyruziennes ont utilisé les services de famiya (anciennement Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine) et ont bénéficié d'une subvention de la Commune. 70 enfants ont été confiés aux accueillantes, dont près de 60 % étaient en âge préscolaire. En 2021, famiya a offert l'équivalent de 15 places d'accueil pour la Commune, soit la capacité d'une demi-crèche. Sur les 138 accueillantes salariées de l'Association, 5 sont domiciliées à Neyruz.

Le recours à l'accueil familial de jour pour les familles de Neyruz est en pleine expansion (+ 50 % par rapport à 2019).

NEYRUZ	subvention annuelle facturée	variation	total heures	variation	total enfants	accueillantes	équivalent places en crèche
2016	27 527 CHF		17 645 h.		50 enf.	3 amf	≈ 9 pl.en crèche
2017	24 594 CHF	-10,7%	16 182 h.	-8,3%	47 enf.	4 amf	≈ 8 pl.en crèche
2018	24 307 CHF	-1,2%	19 933 h.	23,2%	53 enf. + 1 enf.placé HS	4 amf	≈ 10 pl.en crèche
2019	28 058 CHF	15,4%	20 100 h.	0,8%	55 enf. + 2 enf.placé HS	4 amf	≈ 10 pl.en crèche
2020	38 752 CHF	38,1%	26 840 h.	33,5%	59 enf. + 3 enf.placé HS	5 amf	≈ 13 pl.en crèche
2021	46 258 CHF	19,4%	30 477 h.	13,5%	66 enf. + 4 enf.placé HS	5 amf	≈ 15 pl.en crèche

5.5.2 Les aînés

Trois personnes de notre Commune ont fêté leur 90^e anniversaire en 2021. Un membre du Conseil communal leur a rendu visite afin de leur remettre une petite attention et leur transmettre les compliments des autorités communales.

Le traditionnel repas de Noël des aînés organisé par la Commune et la Paroisse n'ayant pas pu se dérouler comme d'habitude, la Commune a décidé d'offrir à nos seniors un bon à faire valoir dans les commerces locaux.

Les seniors de la commune bénéficient d'une offre d'activités proposée par les diverses sociétés locales : marche tous les mardis, sorties ponctuelles avec visites, lotos, gym dames, gym hommes, repas des aînés. De nombreuses sociétés locales sont intergénérationnelles.

Cette offre sera complétée par le concept senior+ que chaque commune doit mettre en place afin de répondre au but de la Loi sur les seniors (LSen) : veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

C'est la commission d'entraide et intergénérationnelle qui a été mandatée par le conseil communal pour l'élaboration du concept qui a été présenté et validé par les autorités communales.



5.5.3 Repas à domicile

En 2021, c'est un peu moins d'une vingtaine de personnes qui ont bénéficié des repas à domicile. Un poste de coordinateur des repas a été créé en 2021, et c'est Monsieur Jean-Bernard Boschung qui est désormais responsable de la vingtaine de bénévoles et qui va livrer les repas tous les jours, du lundi au vendredi. Pour l'année 2021, cela représente 2446 repas.

La commune organise chaque année un apéritif pour les bénévoles. En raison du Covid, l'apéritif a été annulé en 2021 et les bénévoles ont reçu un bon d'achat à faire valoir auprès des commerces locaux.

5.5.4 ARCOS

Pour rappel, l'Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises (ARCOS) a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est née de la fusion des deux services officiels : l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) et le Service officiel des Curatelles (SOC) et regroupe les Communes de Autigny, Avry, Chénens, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez.

IPSO fut ensuite créé le 1er janvier 2021, afin de continuer et conforter les activités des deux premiers services, au bénéfice des communes et de ses citoyens, dans le cadre de la réinsertion professionnelle.

IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine Ouest dès le 2^{ème} trimestre 2021. Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchetterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

La commune de Neyruz a fait appel à plusieurs reprises aux services d'IPSO pour effectuer divers travaux.

5.5.5 RSS Réseau Santé Sarine

Désormais, les différents services, soit le Home de la Sarine et le Foyer de jour (HMS), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS), la Commission des indemnités forfaitaires, le Service d'ambulance de la Sarine, la Fondation PassePartout, le Centre de coordination, ainsi que les services transversaux (direction générale, ressources humaines, finances) sont tous regroupés sous le Réseau Santé Sarine (RSS), y compris la CODEMS. Le Foyer de la Rose d'automne est également rattaché et géré par le RSS depuis le 1^{er} janvier 2020.



5.5.5.1 Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS)

La mission de la SASDS est de permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel le plus longtemps possible.

5.5.5.2 Indemnités forfaitaires ou soutien aux proches aidants

L'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile.

5.5.5.3 Service des ambulances (SAS)

Conformément aux dispositions générales du règlement sur les services d'ambulance et les transports de patients, le SAS a pour but d'assurer la qualité, la rapidité, l'efficacité et la coordination des secours aux personnes malades ou accidentées ainsi que leur sécurité.

5.5.5.4 Les points forts de l'année 2021

Lors de leur assemblée du 26 mai 2021, les délégué-e-s du Réseau santé de la Sarine (RSS) ont accepté à l'unanimité le crédit d'ouvrage devisé à 49'741'000 francs pour les travaux d'agrandissement et de rénovation du Home médicalisé de la Sarine (HMS), du Foyer de jour, de l'administration du RSS et la construction de la Centrale des ambulances. Ces travaux consistent à regrouper sur un seul site, à l'Avenue Jean-Paul II 10, le personnel et les résident-es de la Rose d'automne, ainsi que l'administration du maintien à domicile et orientation, actuellement situé au Quadrant, rue St-Nicolas-de-Flüe 2 à Fribourg. Ces travaux ont pour but d'améliorer le confort des résident-e-s ainsi que celui du personnel.

En vertu de la loi et des statuts du RSS, ce crédit doit être soumis au référendum obligatoire.

Le nouveau bâtiment, tout en gardant une taille humaine (143 chambres individuelles), permettra de répondre au mieux aux défis de l'augmentation croissante des personnes âgées de plus de 80 ans dans le district, qui passera de 4'500 en 2020 à plus de 7'100 en 2030, à savoir une augmentation de plus de 150 %. Les travaux de rénovation et d'agrandissement du HMS s'inscrivent dans une stratégie globale basée sur le plan de couverture des besoins 2021-25. Parmi les dix autres EMS du district, sept d'entre eux ont déjà bénéficié de rénovation totale ou en cours, dont les frais financiers (amortissements et intérêts) sont pris en charge par le Réseau Santé de la Sarine.

26 septembre 2021 : Les citoyen-ne-s du district de la Sarine ont accepté à plus de 86 % le crédit pour les travaux de transformation du Home médicalisé de la Sarine (HMS).

15 décembre 2021 : Les délégué-e-s du Réseau santé de la Sarine (RSS) se sont réunis en Assemblée le mercredi 15 décembre 2021.

Au programme : présentation de l'état d'avancement de l'intégration des pompiers au RSS, présentation du plan financier et approbation des budgets. Les délégué-e-s se sont réjouis de l'avancée rapide des travaux dans l'intégration des pompiers au RSS : outre une direction sauvetage qui a été créée, avec à sa tête Philippe Schneider et le découpage institutionnel délimitant le nombre et la localisation des bases de départ qui a été dévoilé, un travail de longue haleine est en cours, avec de nombreuses réflexions et démarches administratives, organisationnelles, structurelles et juridiques, afin d'être prêts pour le 1er janvier 2023, date de l'introduction du nouveau concept incendie. La Commission cantonale défense incendie (C10) a défini pour la Sarine huit bases de départ situées à Avry, Chénens, Farvagny, Fribourg, Grolley, Marly, Treyvaux et Villars-sur-Glâne. Une réorganisation qui exige une grande réflexion sur la nouvelle répartition des ressources humaines, du matériel et des infrastructures.

Pour rappel, découlant de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours votée par le Grand Conseil fribourgeois en mars 2021, l'intégration des pompiers au Réseau santé de la Sarine doit être effective au 1^{er} janvier 2023.

A noter également que le RSS a opéré les adaptations requises à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) en janvier 2021 : celles-ci consistent en l'élection d'une Commission financière et l'adoption d'un règlement des finances qui a pour conséquence une adaptation des statuts du réseau.

5.6 Dicastère 6 Routes et édilité

Ce dicastère est géré par M. Fabien Mettraux, Conseiller communal.

5.6.1 Service de l'édilité et voirie



Les tâches effectuées en 2021 :

- Entretien des routes et des chemins communaux
- Entretien des marquages et signalisations
- Entretien des trottoirs et des sentiers communaux
- Service hivernal
- Entretien des fontaines communales
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des espaces verts et des bordures de routes
- Entretien des bancs publics
- Gestion et entretien du cimetière

L'été 2021 a été marqué par de fortes intempéries qui a mis à rude épreuve notre service pour le nettoyage et les remises en états des routes afin de les rendre à nouveau praticables.

5.6.2 Inventaire du réseau routier de la commune

Routes et chemins communaux	16'822 m
Routes et chemins privés	2'560 m
Total	19'382 m

5.6.3 Quelques chiffres du service hivernal

Années	2020	2021
Sel	19'930 kg	26'930 kg
Heures de travail	141 heures	247 heures



Véhicules est équipements pour le service hivernal

Il faut environ 3 heures de travail avec deux véhicules pour un passage de déneigement du village et 2 heures lorsqu'il faut uniquement saler.



5.6.3 Élimination des déchets

Les tâches effectuées par le service :

- Orienter et surveiller les dépôts des déchets au bon endroit
- Veiller au bon remplissage des bennes
- Gestion de l'évacuation des bennes
- Apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin
- Veiller à la bonne valorisation des déchets
- Entretien de la déchetterie

Déchets récoltés en 2021 :

Types et quantités de déchets		
Catégories	Qté	Poids
Ordures ménagères	t.	273,640
Encombrants	t.	28,580
Souches et racines	t.	0,140
Déchets comp. privés	t.	114,320
Déchets verts et gazon	t.	211,140
Déchets verts broyés	t.	59,650
DCMI	t.	49,060
Bois	t.	61,100
Papier	t.	63,880
Carton	t.	79,480
Verre	t.	108,680
Alu/fer blanc + ferraille	t.	34,530
Huile usées	t.	1,920
PET	t.	1,200
Total des déchets	t.	1087,32

Déchets récoltés en 2020 :

Types et quantités de déchets		
Catégories	Qté	Poids
Ordures ménagères	t.	271,780
Encombrants	t.	31,000
Souches et racines	t.	2,680
Déchets comp. privés	t.	94,460
Déchets verts et gazon	t.	268,420
Déchets verts broyés	t.	80,620
DCMI	t.	46,340
Bois	t.	63,320
Papier	t.	79,760
Carton	t.	80,260
Verre	t.	98,560
Alu/fer blanc + ferraille	t.	41,300
Huiles usées	t.	2,095
PET	t.	2,800
Total des déchets	t.	1163,395

Nouveautés 2021 :

Au 1^{er} septembre 2021, le Conseil communal a remplacé ses compacteurs datant de 2013 par de nouveaux compacteurs répondant aux nouvelles normes en vigueur.

Au 1^{er} décembre 2021, la commune s'est dotée de la plateforme digitale «Gestnergie 4.0 » proposée par la société Groupe E. Cette plateforme permet aux utilisateurs d'avoir un accès direct à leur consommation en temps réel et de pouvoir recharger leur porte-monnaie virtuel en ligne par cartes de crédit ou par twint. Le monnayeur qui se trouve devant l'administration a également été changé car il n'était pas compatible avec la nouvelle plateforme et le paiement par carte n'était pas possible avec l'ancien appareil.



Benne compacteur

La déchetterie s'est dotée d'une presse hydraulique pour l'alu et le fer blanc afin de faciliter le travail et permettre d'augmenter la capacité de remplissage des bennes.



Presse hydraulique

5.6.4 Cimetière



15 personnes de la commune sont décédées en 2021.

12 de ces personnes ont été incinérées, ce qui représente 80 % répartis comme suit :

- 6 urnes restituées aux familles
- 4 urnes déposées au columbarium
- 2 urnes déposées au jardin des urnes
- 3 personnes ont été inhumées

Inventaire du cimetière :

Lieux de sépultures	Personnes
Columbarium	128
Inhumation	105
Jardin du souvenir	06
Puits du souvenir	-
Total	239

Remarque : aucune tombe n'a été désaffectée en 2021

5.6.5 Travaux terminés

5.6.5.1 Fin de travaux Allée Jean-Tinguely, Place de la Gare, Charrière et Parc du Clédard

Successivement, au cours des 5 dernières années, les machines de chantier ont occupé l'espace de l'Allée Jean-Tinguely, puis de la Place de la Gare et de La Charrière pour terminer par le Parc du Clédard.

C'est à la fin de l'été 2021 que le dernier chantier a plié bagages après avoir exécuté les travaux de goudronnage sur l'ensemble de ces espaces. Ainsi, tous ces sites sont équipés de nouvelles conduites et d'infrastructures routières de qualité tant pour les véhicules motorisés que pour les usagers en mobilité douce.

Désormais, à l'exception de La Charrière, secteur pour lequel des réflexions sont encore en cours afin de déterminer les meilleures variantes permettant de faire ralentir le trafic motorisé, l'ensemble des aménagements de mobilité douce réalisés offrent des cheminements en site propre et entièrement sécurisés.

5.6.5.2 Zone de rencontre de la Place de la Gare

Côté circulation, sur la Place de la Gare fortement sollicitée par la population se rendant à la gare ou aux commerces, la Zone de rencontre 20 km/heure permet à tout un chacun de s'approprier et de faire vivre cet espace de vie collectif.



© Commune de Neyruz

Le marquage au sol a fait couler beaucoup d'encre sur les réseaux sociaux lors de sa pose. Toutefois, rappelons que sa fonction première est celle de constituer un seuil afin d'inciter, visuellement, l'automobiliste à ralentir car il pénètre sur une place où le piéton est prioritaire. Vu du ciel, il est plus aisé de se rendre compte de l'effet sécuritaire recherché à travers ce marquage. Ne perdons pas de vue que l'important est la sécurité de tous les usagers. A cet effet, il est prévu en 2022 d'effectuer des mesures de vérification de la V85 (vitesse V85 est celle que 85 % des véhicules ne dépassent pas) et la V50 (vitesse V50 est celle qui est dépassée par la moitié (soit 50 %) des véhicules). Selon les résultats de ces vérifications, il sera peut-être nécessaire d'ajouter des obstacles physiques supplémentaires afin de s'assurer que la V85 est atteinte.

5.6.5.3 Parc du Clédard



© Commune de Neyruz

Le Parc, érigé sur un espace du patrimoine communal, a été aménagé sous le signe de Pro Natura avec une végétation favorisant la biodiversité.

Les prairies fleuries et rudérales semées sur le Parc durant le printemps/été 2021, tout comme les arbustes, arbres fruitiers et autres plantes aromatiques sont « en croissance » et ne dévoilent pas encore leur végétation finale puisqu'il faut compter entre 3 et 5 ans pour que le rendu final soit visible. « Patience, ça pousse » pourrait-on dire, c'est en tout cas le mot d'ordre pour voir fleurir une prairie fleurie ou rudérale, véritables espaces dédiés à la biodiversité. Il est prévu de poser, dans le Parc, des panneaux ludiques expliquant cette biodiversité et ses bienfaits.

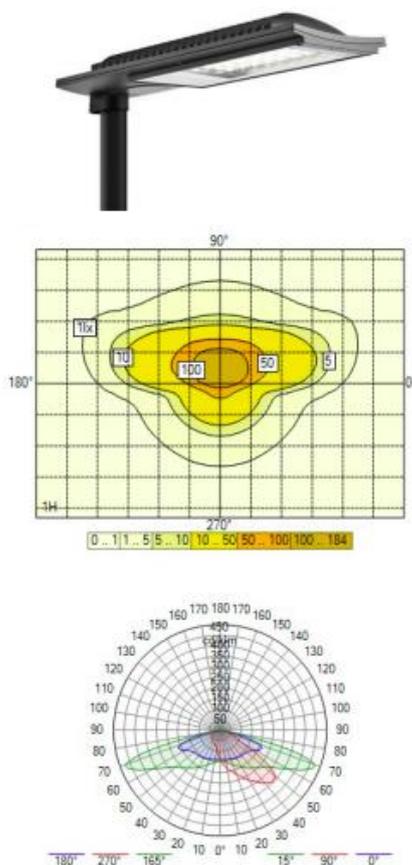


©Commune de Neyruz

5.6.6 Eclairage public des routes et cheminements communaux

Cette thématique fait également débat dans notre village. En effet, une partie de la population s'interpelle face à cette pollution lumineuse, souhaitant l'extinction de l'éclairage public durant la nuit et une autre partie veut se sentir en sécurité lorsqu'elle circule de nuit dans le village.

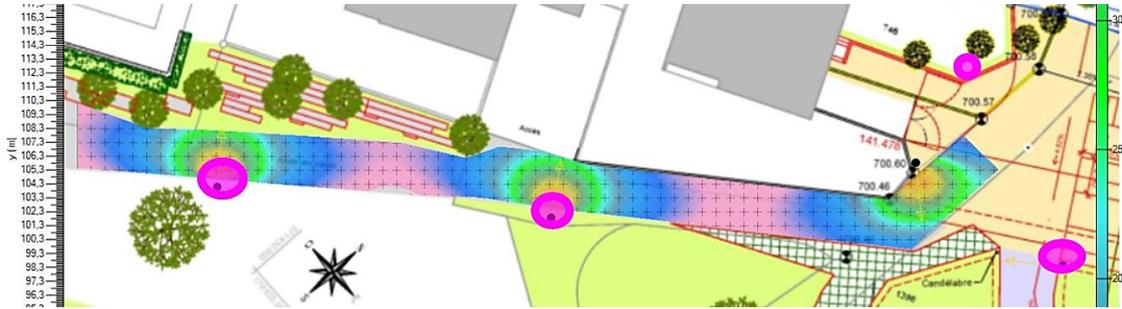
A chaque réfection et/ou création de route communale ou de cheminement qui se réalise sur le territoire communal, un éclairage dit « intelligent » est installé. Le premier éclairage de ce type fut installé au Sentier de l'Incitation (relie la route du Marchet à la route Cantonale). Aujourd'hui, l'Allée Jean-Tinguely, la Place de la Gare, la route de Nierlet et une partie de l'Allée des Cheminots sont équipées avec la même technologie qui permet d'automatiser l'éclairage selon les critères préalablement définis.



Les technologies évoluant, en 2021, la Promenade Verdandi et le Parc du Clédard furent équipés avec un éclairage intelligent programmable de nouvelle génération. Ainsi l'éclairage de ce site a une constance lumineuse à 10 % de sa capacité et ne s'intensifie qu'au passage des promeneurs. Il s'éteint complètement de minuit à 5h du matin avec enclenchement lumineux uniquement au passage des promeneurs.

A court terme, il est prévu d'analyser les variables possibles en matière d'éclairage public et d'établir un plan d'éclairage avec un concept d'éclairage pour l'ensemble du territoire communal. Il sera tenu compte des diverses opinions face à la lumière artificielle et une attention particulière sera portée aux espaces où l'éclairage reste indispensable, comme les escaliers publics, et les intersections des cheminements.

Parc du Clédard - Rayon d'éclairage par candélabre (ci-dessus modèle de candélabres installés)



Concernant l'éclairage public de la route Cantonale, celui-ci devant répondre à des critères plus exigeants notamment en lien avec la sécurité des usagers, l'adaptation de cet éclairage sera analysée afin d'aboutir à une solution répondant aux exigences en vigueur tout en préservant, la nature et l'humain, de la lumière artificielle.

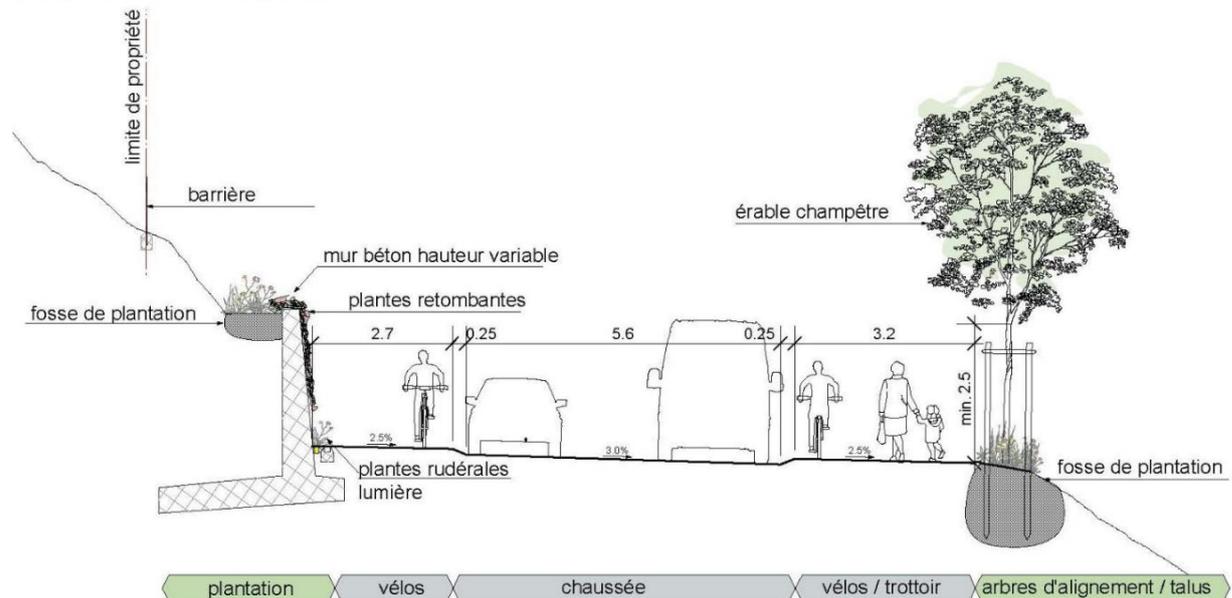
5.7 Dicastère 7 Eaux et route cantonale

Ce dicastère est géré par M. Jean-Marc Sallin, Conseiller communal.

5.7.1 Route cantonale

Le projet de requalification de la route cantonale, respectivement la séquence 3, s'est poursuivi pour la phase projet. D'emblée, nous avons demandé au groupe d'architecte et d'architecte paysagiste de renforcer la végétation du mur structuré afin d'éviter les îlots de chaleur et la masse minérale de ce mur. Il a par ailleurs été demandé d'ajouter une rangée d'arbres marquante sur ce tronçon, principe qui sera repris sur l'ensemble des séquences de notre village à futur. Parallèlement la question du raccordement des bordiers aux collecteurs d'assainissement, respectivement Rte de la Croix 16 à 28 a été retravaillé. Le passage protégé des « Trois Roses » a fait l'objet d'une publication.

PROFIL DE LA ROUTE



Concernant la séquence 4A, le projet visant à améliorer la géométrie du giratoire « carré » (au droit de la Chaumière) a été finalisé. Il s'agit de deux ilots directionnels provisoires, entrée-sortie ainsi que du rabotage des nez physiques latéraux au droit des murets qui seront également reculés. Il est en cours d'approbation au SPC (Service des Ponts et Chaussées). Ces mesures seront analysées après une période d'essai et permettront de vérifier si ainsi le bruit produit par le passage des véhicules lourds sur l'îlot central est minoré. Une séance de coordination et présentation de l'étude préliminaire de la séquence centre, initiée lors de la législature précédente, a eu lieu avec les représentants des CFF et du SPC. Le développement ultérieur de ce secteur sera piloté par le SPC après avoir procédé à l'inspection des murs de soutènements.

5.7.2 Approvisionnement en eau

5.7.2.1 Pollution

Les pluies diluviennes de cet été sont à l'origine de la pollution bactériologique qui a touché notre réseau d'eau potable les 17 et 18 juillet, ainsi que toutes les Communes de la région Ouest du district de la Sarine. Un captage de la commune du Gibloux ayant été contaminé, il était à l'origine de cet accident, via la conduite de transport de Villars-sur-Glâne. Les réseaux étant interconnectés entre l'AESO et le CEFREN, les communes de l'AESO à l'instar de Neyruz ont dû prendre les mesures d'informations immédiates à la population sous la conduite de la cellule de crise cantonale « Umbrella » et avec à nouveau, la précieuse collaboration des sapeurs-pompiers du MAN.

5.7.2.2 Recherche d'eau

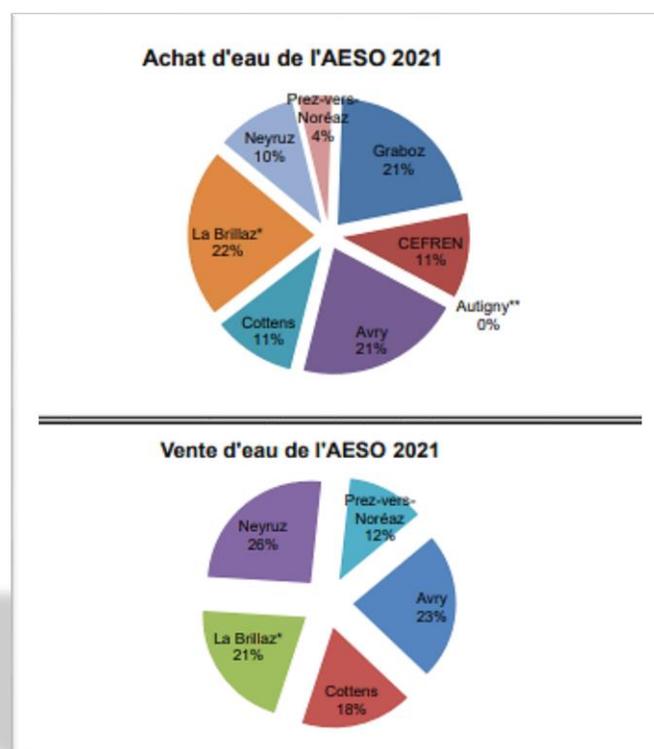
Des investigations hydrogéologiques ont été menées en 2020 dans le but d'évaluer les potentialités en eau « en Simon » et à « la Râpe ». Sous réserve de la question des chlorothalonil (cf. § suivant), les essais sur forages de petits diamètres offrent des perspectives intéressantes selon les rapports de synthèse dressés à cette occasion.

5.7.2.3 Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau potable de notre commune est assuré par nos sources ainsi que par l'AESO (Association pour l'Alimentation en Eau de Sarine-Ouest, communes d'Avry, La Brillaz, Cottens, Neyruz et Prez), le Graboz et le CEFREN. L'apport de nos captages est le suivant :

- « Entre Essivaz »
 - « Les Fantômes »
- } 62'137m³, respectivement 118l/min

Données en m3	2020	2021
Consommation annuelle	185'878	187'692
Moyenne journalière	509	514
Production de nos sources	62'137	71'379
Achat d'eau AESO	185'878	178'967
Part CEFREN dans achat AESO	89'987 (13 %)	76489 (11 %)
Part Graboz dans achat AESO	137'846 (19 %)	149'352 (21 %)
Vente d'eau communale à l'AESO	-61'024	-71'585
Nombre d'abonnés	621	631
Consommation annuelle par abonné	299	297





5.7.2.4 Qualité de l'eau

Analyses :

Le Laboratoire cantonal a procédé aux analyses suivantes sur le réseau communal :

- 8 prélèvements sur le réseau
- 8 prélèvements aux sources avant et après traitement UV
- 0 sur les réseaux ou sources privées

Les valeurs mesurées sur le réseau de distribution aux deux points de mesure sont les suivants :

- Nitrates 19 < 27 mg/ l (max 40)
- Germes aérobies 1 < 6 UFC/100ml (max 300)
- Dureté 32.4 < 35,5 °fH

Métabolites du Chlorothalonil; la Confédération a interdit l'utilisation du fongicide chlorothalonil depuis le 1^{er} janvier 2020 et ordonné aux distributeurs des mesures correctives. Ces mesures sont bloquées dans l'attente d'un jugement du Tribunal fédéral; elles seront soit annulées soit remises en vigueur avec des délais révisés (délai initial 2 ans).

5.7.2.5 Bilan des projets nitrates

Le temps pluvieux de cette année 2021 se reflète dans les teneurs nitrates, en particulier dans le cas des sources ne faisant pas partie du projet 62A, piloté par l'institut agricole de Grangeneuve. Par contre, pour les captages des eaux souterraines les valeurs sont restées stables.

5.7.3 Traitement des eaux usées

5.7.3.1 Station d'épuration des eaux usées (STEP)

Les communes de Villars-sur-Glâne, Neyruz, Matran et partiellement Avry et Hauterive, sont raccordées à la STEP de Villars-sur-Glâne. Elles participent à 100 % aux coûts induits par celle-ci, sur la base de la nouvelle convention de 2017.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises durant l'année 2021. Elle a approuvé les comptes 2020 et le budget 2021.

Les détails chiffrés de l'activité de la STEP sont consultables sur le rapport éponyme de Villars-sur-Glâne 2021.

5.7.3.2 Assainissement Ouest-Village

Le projet d'assainissement du secteur rte de Nierlet « Est » - carrefour rte de la Charrière et du Puits est en cours, une alternative visant à utiliser le canal romain existant, traversant la voie ferrée et propriété de la commune et en cours d'analyse.

Les conventions provisoires de droit de passage avec les différents particuliers ont été rédigées et en cours de signatures ou signées.

5.7.3.3 Inondations

Ce début de législature s'est singularisé par un temps très pluvieux et des épisodes de pluies diluviennes. Ces conditions météorologiques ont été à l'origine d'inondations à répétition. C'est ainsi que la zone des Simon a été inondée une première fois la nuit du 10-11 juin détruisant les 2 courts de tennis recouvert de 30 cm d'eau. Deux nouveaux épisodes encore plus catastrophiques ont eu lieu d'abord les 29-30 juin mettant en péril les habitations de Nierlet-le-Toit, les habitants ont pris les premières mesures pour se protéger de la crue provenant du bassin versant Nord en dessus de la voie ferrée. Puis le 8-9 juillet à nouveau, une habitation a été inondée, les pompiers du MAN sont intervenus avec célérité.



Vu la situation, les CFF ont été avertis, une vision locale leur a permis de voir l'ampleur du problème, le talus fluait, gorgé d'eau et une fondation de mât était quasi à nu, une semaine de travaux jours et nuits et la fermeture d'une voie ont été nécessaires pour assainir le secteur où le dernier incident d'une telle ampleur dû à la même cause date de 1973 selon les riverains.





5.7.4. Service du feu

5.7.4.1 Avant-propos

2021 est la quatrième année d'activité CSPi M.A.N. depuis la fusion des CSP de Matran, Avry et Neyruz, sous la conduite du cdt Christophe Pierret.

Les événements importants de l'année 2021 pour le Corps ont été : les diverses interventions suite aux intempéries de cet été et la distribution des informations quant à la pollution de l'eau potable.

5.7.4.2 Fonctionnement du service

Le Corps des sapeurs-pompiers du CSPi M.A.N. comptait 53 membres au 01.11.2021.

5.7.4.3 Interventions

Le MAN est intervenu à 38 reprises en 2021, le mois de juillet étant le plus chargé avec 15 interventions.

Effectif	Nombre
Officiers	10
Sous-officiers	8
Fourriers	2
Sapeurs	33
Total	53
Spécialisations	Nombre
Sapeurs PR	24
Chauffeurs TP	20

Nombre des interventions par année													
Année	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
2014	2		3	1	3	4	14	4		6	6		43
2015	1	1	1	4	3		4	2	3	2	2	1	24
2016			4	2	6	1		3		5	2	1	24
2017	1	2	1	3	6	3	6	3		4	2	3	34
2018	5	2	0	2	6	5	6	2	1	1	2	1	33
2019	2	5	1	4	1	2	3	2	4	2	1		27
2020	2	2	3	1		5	3	3	2	6	1	2	30
2021		1		2	2	9	15	4	1	4			38

5.7.4.4 Statistiques des heures de travail

Les interventions comptées en 2021 représentent 728 heures de travail y compris celles consacrées à la remise en état du matériel et des véhicules après les sinistres.

5.7.4.5 Instruction et formation

Outre le programme d’instruction annuel pour la formation des membres du corps constitué par des cours de cadres et des exercices réglementaires, l’état-major a donné différents cours pour la formation continue :

- Cours de cadres, composés de formations continues données à l’interne pour les officiers et les sous-officiers, structurées sur la forme d’exercices théoriques et pratiques nécessaires pour approfondir certaines connaissances, si des lacunes ont été observées, apprendre des nouvelles techniques de travail et découvrir du nouveau matériel et équipement.
- Formations supplémentaires organisées avec le Grand Fribourg composées des séances et d’exercices d’intervention en communs.
- Formation de nouveaux chauffeurs pour le camion tonne-pompe.

5.7.4.6 Prévention

Matériel, équipement et gestion :

Les tâches administratives et de gestion ont été réparties sur la base de Lodur.

Lors de séance avec l’État-Major, nous avons décidé de renforcer les rangs pour finaliser l’inventaire, la gestion du matériel, les rapports d’interventions, rapports de travail, convocations, feuilles d’appel, etc.

La gestion du corps est de plus en plus lourde et il faut également avoir la capacité en personnel pour pouvoir la gérer. L’organigramme a été modifié.

- Fourriers : Francesca Venteicher et Vincent Kowalski
- Gestion matériel : Claude-Valentin Longchamp et Ludovic Favre
- Rapports d’intervention et tournus TP : Dominique Chenux



Un énorme travail s’est effectué avec l’inventaire du matériel, l’étiquetage des modules, les contrôles des équipements de sécurité personnels, les habits et matériel d’intervention, le Corps dispose ainsi de matériel en parfait état pour les exercices et interventions. Il dispose également d’une nouvelle motopompe pour remplacer la 2 temps au local d’Avry. Elle est équipée d’un bassin de compensation de 1’500 litres qui permet d’avoir un tampon lors d’intervention. Les différents corps de sapeurs-pompiers du canton sont équipés du même modèle.

Gestion du bataillon :

Pour permettre une bonne gestion du CSPI MAN l’Etat-Major a siégé à 3 reprises.



5.8 Dicastère 8 Bâtiment et développement durable

Ce dicastère est géré par Mme Maryline Dafflon, Conseillère communale.

- Agrandissement de l'école :
 - Coordination du GT du CC
 - Coordination de l'étude de faisabilité et organisation du concours avec le bureau d'architecture
 - Organisation d'ateliers « L'école idéale vue par les utilisateurs/trices » (corps enseignant et écolières/ères des 5 à 8H) avec un bureau externe. Introduction au changement climatique et réalisation de maquettes
- Coordination du projet d'installation de 2 nouveaux pavillons scolaires
- Création de la Commission 3E (Énergie, Environnement et Économie locale) et planification pour la législature 2021-2026
- Coopérative La Neyruzienne :
 - Participation aux Conseils d'Administration
- Conciergerie et nettoyage : coordination des activités avec le service de conciergerie et dames de ménage
- Travaux d'assainissement de la chaufferie actuelle et autres travaux de maintenance des bâtiments communaux (y compris dû aux intempéries de l'été 2021)
- Neyergie SA :
 - Participation aux Conseils d'Administration et représentation de la Commune
 - Lien avec la Commission 3E
 - Coordination entre Neyergie SA et CC au sujet de la nouvelle centrale de chauffe
- Agenda 2030 et DD : première sensibilisation au CC et intégration du thème dans les commissions concernées
- Label Cité de l'énergie : coordination avec le nouveau Délégué à l'énergie et au DD. Prise en main des outils et du processus
- Personnes à mobilité réduite : étude des offres pour tous les bâtiments communaux
- Vaisselle réutilisable : demande d'offre pour les manifestations publiques à Neyruz

5.9 Dicastère 9 Finances et constructions

Ce dicastère est géré par M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal.

5.9.1 Les Constructions 2021 en chiffres

En 2021, le Service communal des constructions a traité **54** demandes de permis de construire regroupant des demandes de permis de construire en procédure ordinaire, simplifiée, de demandes préalables et d'autorisations spéciales. En comparaison, en 2020, ce furent 62 demandes de permis de construire qui ont été déposées.



Pourquoi doit-on obtenir un permis de construire avant de réaliser un projet de construction et qui en définit la base légale ?

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sous l'art. 135 - Obligation de permis - stipule que :

1. *Sont soumises à l'obligation d'un permis de construire toutes les constructions et installations conçues pour durer, qui ont un lien étroit avec le sol et sont propres à influencer le régime d'affectation de celui-ci, en apportant une modification sensible à l'aspect du terrain, en chargeant les réseaux d'équipement ou en étant susceptibles de porter atteinte à l'environnement.*
2. *L'obligation du permis s'étend également aux changements d'affectation de locaux, aux remblais et déblais, à la démolition de constructions et installations et à l'exploitation de matériaux.*

Quant au Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), il précise que c'est à l'Autorité communale de veiller au respect de la loi, des règlements, des plans et des conditions du permis (art. 165 ReLATEC).

C'est donc sous la responsabilité du Responsable du dicastère des constructions et du Conseil communal, que le Service communal des constructions traite les demandes de permis et est à disposition de la population pour répondre aux questions liées aux procédures et aux projets de construction.

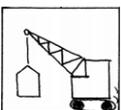
Les procédures sont complexes et chaque projet est différent car, en plus de la loi et règlement ci-dessus cités, viendront s'enchevêtrer bon nombre d'autres lois, directives et normes auxquelles le requérant devra répondre pour constituer son projet de construction, que ce soit pour l'installation d'une simple cabane de jardin, d'un poulailler ou d'un immeuble d'une dizaine d'appartements.



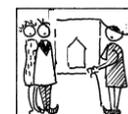
Ainsi, depuis le dépôt de la demande de permis de construire à la Commune,



jusqu'à l'obtention de l'Autorisation de construire.



Et de l'exécution des travaux jusqu'au permis d'occuper, le requérant devra parcourir l'ensemble des étapes de la procédure définie pour son projet.





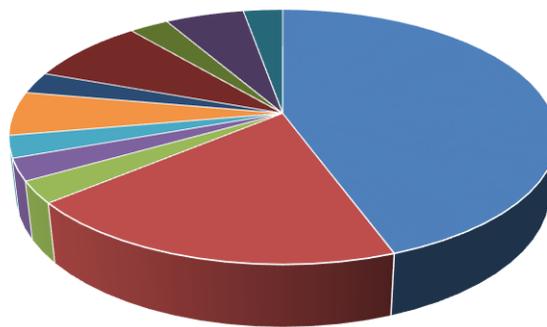
Depuis 2019, toute demande de permis se fait via la plateforme FRIAC qui est l'abréviation de « Fribourg-Autorisation de construire ». C'est à travers cette plateforme que toutes les étapes de votre demande de permis de construire s'effectueront jusqu'à la délivrance du permis d'occuper.

Le Service communal des constructions peut, sur demande du requérant, insérer les documents usuels à la demande de permis de construire dans la plateforme FRIAC. Toutefois, c'est de la responsabilité du requérant de fournir ces documents. Cette prestation sera facturée au requérant au tarif en vigueur selon les « Emoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions ».

Quels types de demandes a traité le Service communal des constructions en 2021 ?

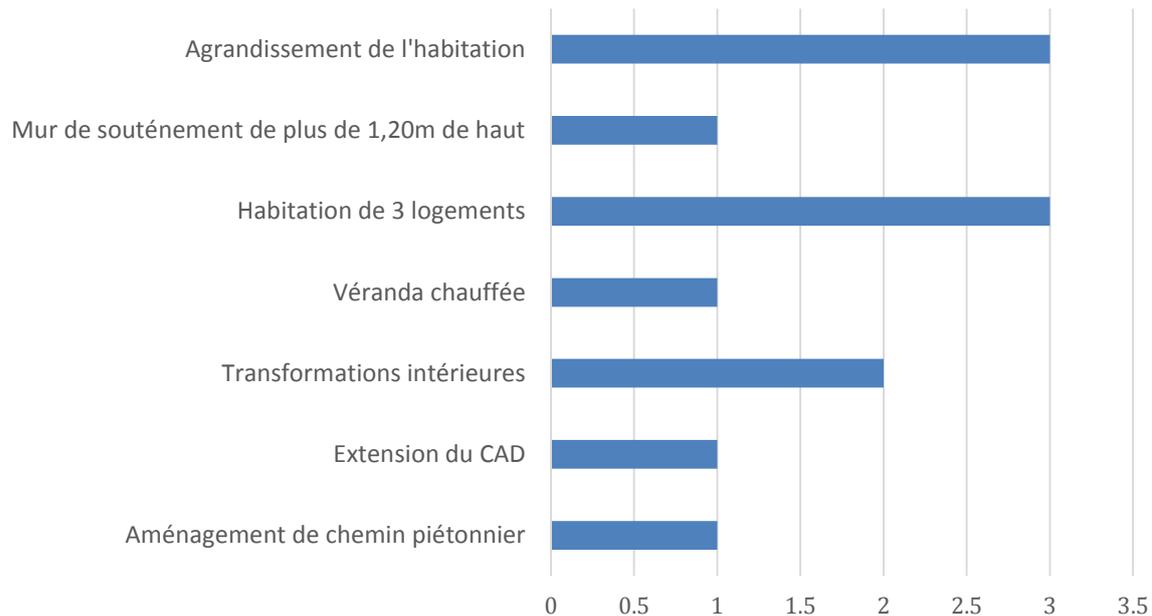


Demandes de permis en procédure simplifiée en 2021



- | | |
|---|--|
| ■ Changements de chauffage existant | ■ Pose de panneaux photovoltaïques |
| ■ Changement d'affectation de locaux | ■ Cabane de jardin |
| ■ Poulailier | ■ Couverts à voiture |
| ■ Pergola | ■ Améliorations de l'isolation du bâtiment |
| ■ Transformation intérieur d'habitation | ■ Parois |
| ■ Pose de dalles filtrantes extérieures | |

Demandes de permis en procédure ordinaire



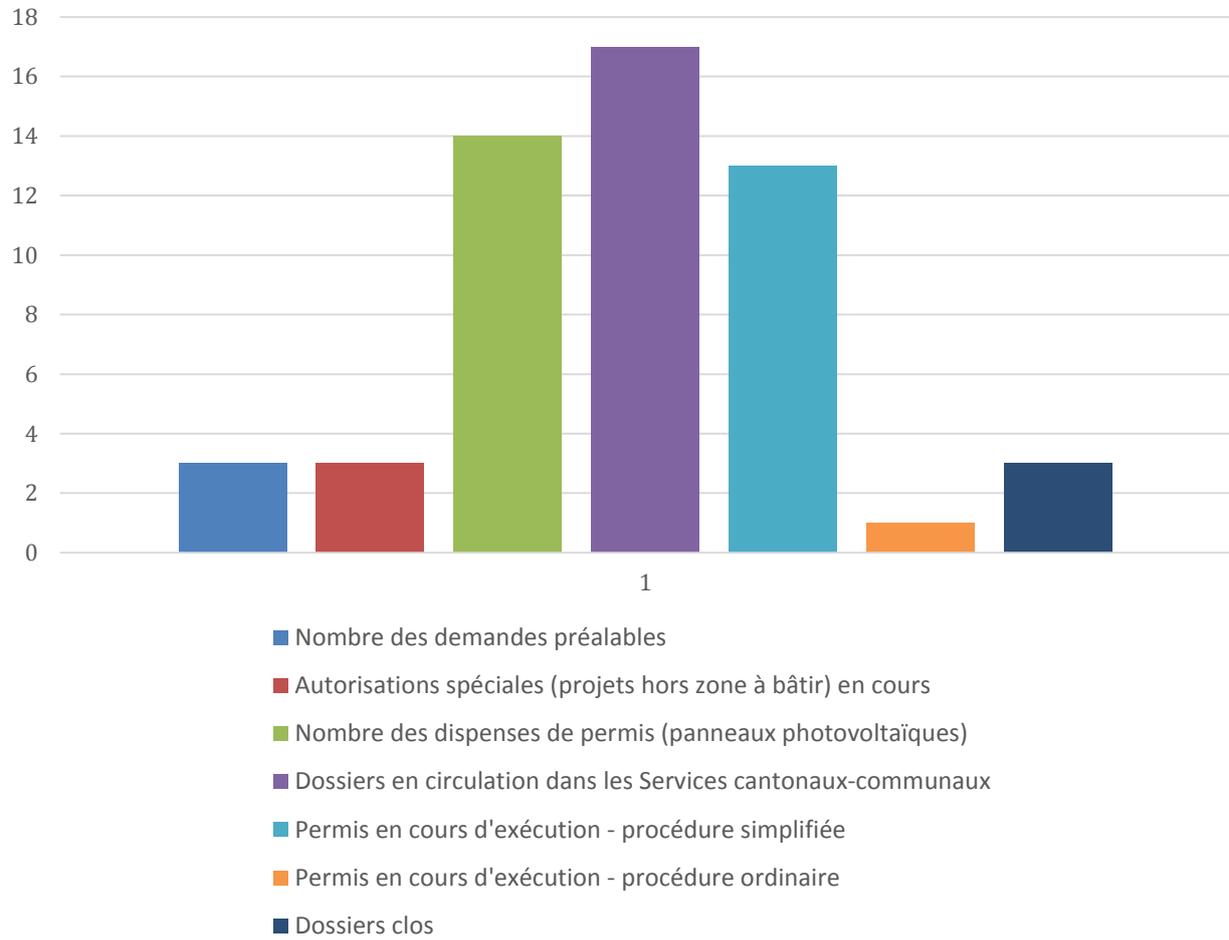
Les demandes de permis de construire suivent diverses étapes jusqu'à la clôture du dossier et le temps imparti au traitement de la demande peut, selon les dossiers, s'étaler sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années. Chaque demande de permis de construire représente une quantité de tâches - contrôles à effectuer que ce soit du côté du requérant que du côté de la Commune qui contrôle et veille au respect des procédures. Par conséquent, communiquer simplement le nombre de demandes de permis de construire 2021 n'est pas représentatif du travail du Service communal des constructions.

Ci-après, le tableau illustrant l'aperçu de l'état d'avancement des demandes de permis de construire 2021 amène à certains constats, dont :

- On peut constater que certains dossiers en procédure ordinaire sont toujours ouverts à différentes étapes de leur procédure. Cela découle de la complexité de ce type de procédure, de constat de travaux non-conformes, mais également d'oppositions qui peuvent grever lourdement un projet.
- Un autre constat s'observe avec l'Exécution des travaux de certaines demandes de permis en procédure simplifiée qui, dès l'octroi du permis de construire, ne sont plus implémentées par le requérant via la plateforme FRIAC et ce, malgré les relances et les notifications qu'il reçoit.

Un permis a une durée de 2 ans, prolongeable 2 fois sur demande écrite et octroyé par l'Autorité compétente. Si le requérant ne termine pas la procédure, il court le risque de voir son permis de construire devenir caduque et de se retrouver avec des travaux non-conformes. Le Responsable du dicastère et le Service communal des constructions recherchent actuellement une solution pour inciter les requérants à assumer leur responsabilité.

Etat et étapes des dossiers de construction 2021



6. Comptes 2021

Finances

Pour la partie financière de ce rapport de gestion 2021, vous trouvez, ci-dessous, une présentation synthétique du compte de résultats et des investissements par dicastère.

Récapitulation du **compte de résultats en 2021** :

Désignation	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration générale	1'077'173.97	22'470.45	993'585.00	18'450.00
1. Ordre et sécurité publics, défense	186'001.21	95'983.70	228'365.00	82'950.00
2. Formation	3'288'776.12	24'384.20	3'424'890.00	35'420.00
3. Culture, sport et loisirs	323'142.43	80'610.95	331'637.00	120'040.00
4. Santé	1'024'213.25	13'212.55	1'015'295.00	11'000.00
5. Prévoyance sociale	1'739'290.90	35'350.90	1'704'815.00	38'125.00
6. Trafic et télécommunications	759'647.94	39'112.55	746'850.00	46'950.00
7. Protection de l'environ. et aménag. Territoire	1'355'980.50	934'929.62	1'400'070.00	985'650.00
8. Economie publique	35'829.10	30'094.25	39'180.00	8'650.00
9. Finances et impôts	255'772.42	9'522'458.79	313'960.00	8'866'360.00
Totalisation	10'045'827.84	10'798'607.96	10'198'647.00	10'213'595.00
Résultat	752'780.12		14'948.00	

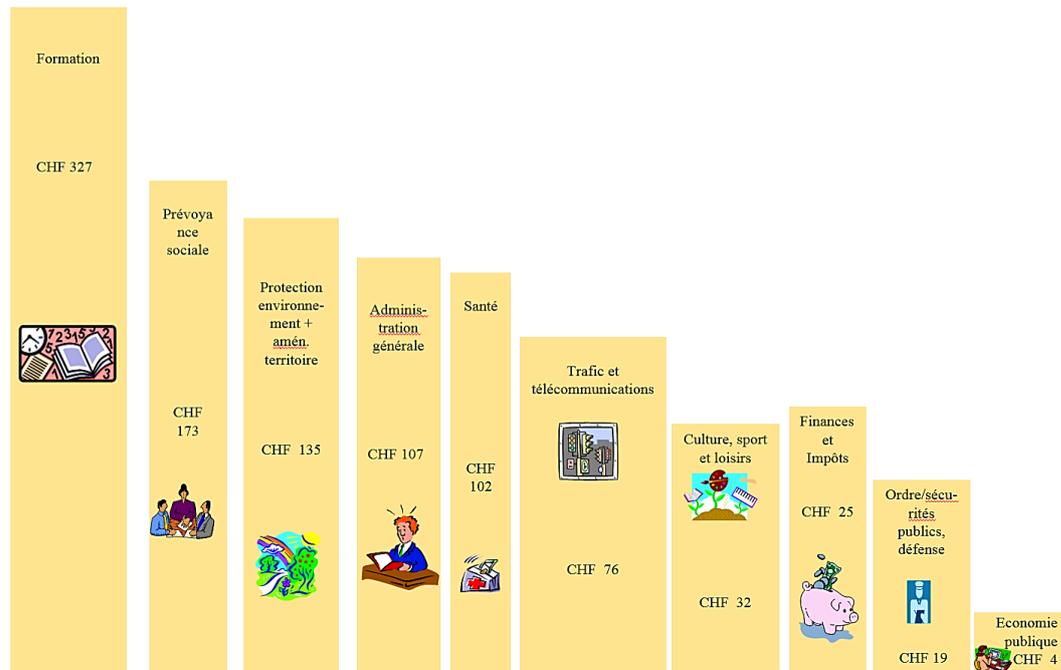
Récapitulation du **compte d'investissements en 2021** :

Désignation	Comptes 2021		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2. Formation	208'852.00	0.00	210'000.00	4'230.00
6. Trafic/Télécommunic.	1'388'134.29	492'404.90	4'040'500.00	421'000.00
7. Protection environ. & aménagement territoire	463'997.90	187'932.00	4'460'700.00	175'000.00
8. Economie publique	0.00	0.00	1'637'000.00	0.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00	400'000.00	0.00
Totalisation	2'060'984.19	680'336.90	10'748'200.00	600'230.00
Résultat		1'380'647.29		10'147'970.00

Répartition par tâches :

	Compte de résultats 2021			Dépenses pour CHF 1'000
	Charges	Revenus	Charges %	
TOTAUX RESULTATS	10'045'827.84	10'798'607.96	100.00	1'000
0 Administration générale	1'077'173.97	22'470.45	10.72	107
1 Ordre et sécurité publics, défense	186'001.21	95'983.70	1.85	19
2 Formation	3'288'776.12	24'384.20	32.74	327
3 Culture, sport et loisirs	323'142.43	80'610.95	3.22	32
4 Santé	1'024'213.25	13'212.55	10.20	102
5 Prévoyance sociale	1'739'290.90	35'350.90	17.31	173
6 Trafic et télécommunications	759'647.94	39'112.55	7.56	76
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'355'980.50	934'929.62	13.50	135
8 Economie publique	35'829.10	30'094.25	0.36	4
9 Finances et Impôts	255'772.42	9'522'458.79	2.55	25
Excédents charges/revenus de résultats	752'780.12		100.00	1'000

Pour CH 1'000.00 dépensés en 2021 où va l'argent du contribuable :

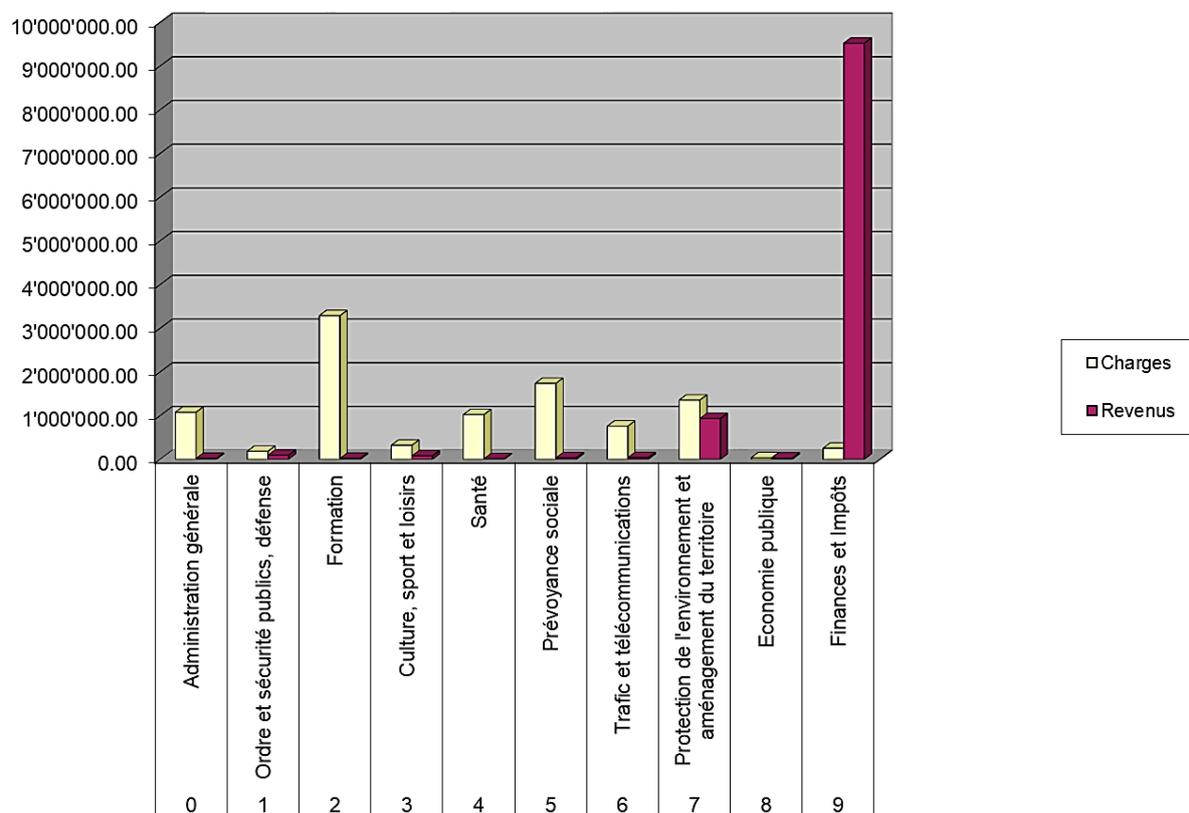




D'où proviennent nos recettes ?

	Charges	Revenus	Revenus %	Recettes pour CHF 1'000
TOTAUX RESULTATS	10'045'827.84	10'798'607.96	100.00	1'000
0 Administration générale	1'077'173.97	22'470.45	0.21	2
1 Ordre et sécurité publics, défense	186'001.21	95'983.70	0.89	9
2 Formation	3'288'776.12	24'384.20	0.23	2
3 Culture, sport et loisirs	323'142.43	80'610.95	0.75	7
4 Santé	1'024'213.25	13'212.55	0.12	1
5 Prévoyance sociale	1'739'290.90	35'350.90	0.33	3
6 Trafic et télécommunications	759'647.94	39'112.55	0.36	4
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'355'980.50	934'929.62	8.66	87
8 Economie publique	35'829.10	30'094.25	0.28	3
9 Finances et Impôts	255'772.42	9'522'458.79	88.18	882
Excédents charges/revenus de résultats	752'780.12		100.00	1'000

Charges et revenus communaux :



Pour les informations détaillées, veuillez-vous référer au message du Conseil communal relatif aux comptes 2021.





7. Conclusion et proposition

Pour ce premier rapport de gestion de la commune de Neyruz, le Conseil communal a répondu aux attentes de la législation sur les finances communales.

Il propose au Conseil général de lui donner décharge pour la gestion de l'année 2021.

Veillez croire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 4 avril 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-Pierre Corpataux

Nicolas Wolleb